



ROYAUME DU MAROC

**AGENCE NATIONALE DE PROMOTION
DE L'EMPLOI ET DES COMPETENCES**

**DOSSIER
D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 02 /2011**

RELATIF A

LA MAINTENANCE PIECE ET MAIN D'ŒUVRE SUR SITE DU:

- **MATERIEL INFORMATIQUE (MICRO-ORDINATEUR, PC PORTABLE, IMPRIMANTE ET SCANNER)**
- **BORNES INTERACTIVES**
- **RESEAUX (LAN) INFORMATIQUE ET TELECOMS DE L'ANAPEC (ROUTEUR, SWITCH, PRISE INFORMATIQUE ET TELEPHONIQUE ET PABX).**
- **MATERIEL DE BUREAU (PHOTOCOPIEUR ET FAX).**

Appel d'Offres passé en application des dispositions de l'article 6 et l'alinéa 2, § 1 de l'article 16, et de l'alinéa 3, § 3 de l'article 17 du décret N° 2-06-388 du 16 Moharrem 1428 (5février 2007) fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines dispositions relatives à leur contrôle et à leur gestion.

Budget Général de l'Etat

Date d'ouverture des plis : 09/06/2011 à 10 h.

SOMMAIRE

REGLEMENT DE LA CONSULTATION.....	4
ARTICLE 1 : OBJET DE L'APPEL D'OFFRES.....	5
ARTICLE 2 : DESIGNATION DES PARTIES PRENANTES A L'APPEL D'OFFRES	6
ARTICLE 3 : DOCUMENTS DE L'APPEL D'OFFRES.....	6
ARTICLE 4 : ECLAIRCISSEMENTS APPORTES AUX DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES.....	6
ARTICLE 5 : LANGUE DE L'OFFRE.....	6
ARTICLE 6 : MONNAIE DE L'OFFRE.....	6
ARTICLE 7 : CONDITIONS REQUISES DES CONCURRENTS :	6
ARTICLE 8 : PRESENTATION ET CONTENU DES DOSSIERS D'APPEL D'OFFRES.....	7
ARTICLE 9 : CAUTIONNEMENT PROVISOIRE.....	9
ARTICLE 10 : DELAI DE VALIDITE DES OFFRES.....	9
ARTICLE 11 : OFFRE HORS DELAI.....	9
ARTICLE 12 : MODIFICATION ET RETRAIT DES OFFRES.....	9
ARTICLE 13 : OUVERTURE DES PLIS.....	9
ARTICLE 14 : EXAMEN ET EVALUATION DES OFFRES TECHNIQUES.....	9
ARTICLE 15 : JUGEMENT DES OFFRES.....	13
ARTICLE 16 : SIGNATURE DU MARCHÉ.....	13
MODELE D'ACTE D'ENGAGEMENT.....	14
MODELE DE DECLARATION SUR L'HONNEUR.....	18
CAHIER DE PRESCRIPTIONS SPECIALES.....	21
ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHÉ.....	23
ARTICLE 2 : OBLIGATION DU TITULAIRE.....	23
ARTICLE 3 : PIECES INCORPOREES AU MARCHÉ.....	26
ARTICLE 4 : CONTENU, PRIX ET REVISION DES TERMES DU CONTRAT.....	26
ARTICLE 5 : DELAI D'EXECUTION.....	26
ARTICLE 6 : RECEPTION DES PRESTATIONS.....	26
ARTICLE 7 : DEFECTUOSITE / REJET.....	27
ARTICLE 9 : DELAIS DE GARANTIE.....	27
ARTICLE 10 : RECEPTION DEFINITIVE.....	27
ARTICLE 11: MODALITES D'INTERVENTION ET DE PAIEMENT.....	27
ARTICLE 12 : CAUTIONNEMENT DEFINITIF.....	27
ARTICLE 13 : RETENUE DE GARANTIE.....	28
ARTICLE 14 : NANTISSEMENT.....	28

ARTICLE 15 : CONDITIONS DE RESILIATION DU MARCHE.....	28
ARTICLE 16 : APPROBATION DU MARCHE	28
ARTICLE 17 : TIMBRES ET ENREGISTREMENT	28
ARTICLE 18 : PROPRIETE INDUSTRIELLE OU COMMERCIALE.....	29
ARTICLE 19 : CONTESTATIONS / LITIGES.....	29
ARTICLE 20 : REFERENCES AUX TEXTES GENERAUX.....	29
BORDEREAU DES PRIX - DETAIL ESTIMATIF	30
CAHIER DE PRESCRIPTIONS TECHNIQUES.....	33
<i>I- Présentation générale de l'ANAPEC.....</i>	34
I .1 DOMAINES DE COMPETENCES DE L'ANAPEC :	34
I.2 ORGANISATION TERRITORIALE DE L'ANAPEC	34
I. 3 SITE ANAPEC(VOIR ANNEXE 2):	35
MODELE DE CURRICULUM VITAE	37
<i>Annexe2 : Sites d'installation des bornes interactives</i>	42
ARTICLE 21 : MONTANT DU MARCHE.....	52

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

ARTICLE 1 : OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Le présent appel d'offres ouvert n°02/2011, lancé en application des dispositions de l'article 6 et l'alinéa 2, § 1 de l'article 16, alinéa 3, § 3 de l'article 17 du décret N° 2-06-388 du 16 Moharrem 1428 (5 février 2007) fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines dispositions relatives à leur contrôle et à leur gestion

Il a pour objet:

LA MAINTENANCE PIECE ET MAIN D'ŒUVRE SUR SITE DU :

- **MATERIEL INFORMATIQUE (MICRO-ORDINATEUR, PC PORTABLE, IMPRIMANTE ET SCANNER)**
- **RESEAUX (LAN) INFORMATIQUE ET TELECOMS DE L'ANAPEC (ROUTEUR, SWITCH, PRISE INFORMATIQUE ET TELEPHONIQUE ET PABX).**
- **DES BORNES INTERACTIVES**
- **MATERIEL DE BUREAU (PHOTOCOPIEUR ET FAX).**

NB:

- Les marques des équipements à maintenir sont :

MATERIEL INFORMATIQUE :

- **MICRO-ORDINATEUR : FUJITSU SIEMENS, DELL, LENOVO, HP**
- **PC PORTABLE : FUJITSU SIEMENS, DELL, HP**
- **IMPRIMANTE : XEROX, LEXMARK, EPSON**
- **SCANNER : XEROX, HP**

BORNES INTERACTIVES : Wincor Nixdorf Proprint 1000/2000

RESEAUX (LAN) INFORMATIQUE ET TELECOMS DE L'ANAPEC :

- **ROUTEUR : CISCO, SAGEM...**
- **SWITCH: TRENDNET, PLANET, 3COM, HP, ZYXELL...**
- **PABX : SAMSAUG, AVAYA**

MATERIEL IDE BUREAU :

- **Photocopieurs : RICOH AFFICIO1113, SHARP, XEROX.....**
- **Fax : XEROX, CANON.**

- Le parc à maintenir est situé au niveau du siège, des agences ANAPEC et au niveau des espaces emploi (voir les sites en annexe 1).

ARTICLE 2 : DESIGNATION DES PARTIES PRENANTES A L'APPEL D'OFFRES

Dans tout ce qui suit :

Les termes « Agence » et ANAPEC désignent : l'AGENCE NATIONALE DE PROMOTION DE L'EMPLOI ET DE LA COMPETENCE ;

Les termes « candidat » et « soumissionnaire » désignent la société répondant à l'appel d'offres ;

Le terme « contractant » désigne l'adjudicataire du marché.

ARTICLE 3 : DOCUMENTS DE L'APPEL D'OFFRES

Les documents de l'appel d'offres sont comme prévu par l'article 19 du décret N° 2-06-388 du 16 Moharrem 1428 (5 Février 2007).

ARTICLE 4 : ECLAIRCISSEMENTS APPORTES AUX DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES

Les éclaircissements ou renseignements apportés aux documents d'appel d'offres se font conformément à l'article 21 du décret N° 2-06-388 du 16 Moharrem 1428 (5 Février 2007).

ARTICLE 5 : LANGUE DE L'OFFRE

L'offre préparée par le candidat ainsi que toute correspondance et tous documents concernant l'offre échangés entre le candidat et l'Agence seront rédigés en langues française ou arabe. Tout document imprimé fourni par le candidat peut être rédigé en une autre langue dès lors qu'il est accompagné d'une traduction en langue française ou arabe, des passages intéressants l'offre. Dans ce cas et aux fins de l'interprétation de l'offre, les traductions française ou arabe font foi.

ARTICLE 6 : MONNAIE DE L'OFFRE

Les prix de l'offre doivent être exprimés en Dirhams Marocains.

ARTICLE 7 : CONDITIONS REQUISES DES CONCURRENTS :

Seules peuvent participer à cet appel d'offres, dans le cadre des procédures prévues à cet effet par l'article 22 du décret N° 2-06-388, les personnes physiques ou morales qui :

- Justifient des capacités juridiques, techniques et financières requises;
- Sont en situation fiscale régulière, pour avoir souscrit leurs déclarations et réglé les sommes exigibles ou, à défaut de règlement, constitué des garanties jugées suffisantes par le comptable chargé du recouvrement ;
- Sont affiliées à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, et souscrivent de manière régulière leurs déclarations de salaires et sont en situation régulière auprès de cet organisme,

Ne sont pas admises à participer à cet appel d'offres :

- Les personnes en liquidation judiciaire ;
- Les personnes en redressement judiciaire, sauf autorisation spéciale délivrée par l'autorité judiciaire compétente ;
- Les personnes ayant fait l'objet d'une exclusion temporaire ou définitive prononcée dans les conditions fixées par les articles 24 ou 85 du décret N° 2-06-388, selon le cas.

ARTICLE 8 : PRESENTATION ET CONTENU DES DOSSIERS D'APPEL D'OFFRES

Le soumissionnaire devra fournir, le dossier de l'appel d'offres constitué obligatoirement comme suit :

Une première enveloppe cachetée, fermée à la cire et portant la mention

«Dossier Administratif et technique » contenant les documents suivants:

Le dossier administratif comprenant :

- a) La déclaration sur l'honneur, conformément au modèle ci-joint, dûment remplie ;
- b) La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du soumissionnaire, Ces pièces varient selon la forme juridique du concurrent :
 - s'il s'agit d'une personne physique agissant pour son propre compte, aucune pièce n'est exigée ;
 - s'il s'agit d'un représentant, celui-ci doit présenter selon le cas :
 - Une copie conforme de la procuration légalisée lorsqu'il agit au nom d'une personne physique ;
 - Un extrait des statuts de la société et/ou le procès verbal de l'organe compétent pour donner pouvoir selon la forme juridique de la société, lorsqu'il agit au nom d'une personne morale ;
 - L'acte par lequel la personne habilitée délègue son pouvoir à une tierce personne, le cas échéant,
- c) L'attestation ou sa copie certifiée conforme, délivrée depuis moins d'un an par l'administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière ;
- d) L'attestation de la C.N.S.S ou sa copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme ;
- e) Le récépissé du cautionnement provisoire prévu ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu le cas échéant ;
- f) Le certificat d'immatriculation au registre du commerce pour les personnes assujetties à l'obligation d'immatriculation conformément à la législation en vigueur ;

Le dossier technique comprenant :

- a) Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, le lieu, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé,
- b) Les attestations délivrées par les hommes de l'art sous la direction desquels lesdites prestations ont été exécutées ou par les bénéficiaires publics ou privés desdites prestations, Chaque attestation précise notamment la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire;

Les concurrents non installés au Maroc sont tenus de fournir l'équivalent des attestations visées aux paragraphes c), d) et f) ci-dessus, délivrées par les administrations ou les organismes compétents de leurs pays d'origine ou de provenance, A défaut de la délivrance de tels documents par les administrations ou les organismes compétents de leur pays d'origine ou de provenance, lesdites attestations peuvent être remplacées par une déclaration faite par l'intéressé devant

une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays d'origine ou de provenance,

N.B : les pièces formant dossier administratif et technique doivent être des originales ou des copies certifiées conformes,

Le cahier de prescriptions spéciales signé et paraphé par le concurrent ou la personne habilitée à cet effet.

Une deuxième enveloppe cachetée, portant la mention « offre financière » contenant :

- a) L'acte d'engagement selon modèle ci-joint, signé et cacheté;
- b) Le Bordereau des prix et le détail estimatif selon modèle ci-joint signé et cacheté.

Une troisième enveloppe cachetée, portant la mention « offre technique » en deux exemplaires contenant :

1. Une note descriptive des services de maintenance du concurrent indiquant notamment :
 - L'Organisation de la maintenance (Centre d'appel, processus, etc...)
 - Les modalités d'exécution des services de maintenance sur site
 - Les moyens matériels (outillages et ateliers techniques), dont dispose le concurrent, à mettre en œuvre pour réaliser les prestations de maintenance.
2. Le CV et Diplômes du responsable de maintenance (chef de projet) que doit désigner le concurrent pour la réalisation des prestations objet du marché signés et datés par le concurrent et par l'intéressé ;
3. Les CV et diplômes des techniciens de maintenance appelés à réaliser les prestations objet du marché, signés et datés par le concurrent et par les intéressés ;
4. Joindre les bordereaux de la CNSS (du mois 01/2011) des intervenants ou les copies des contrats Anapec ;
5. Une note descriptive sur l'implantation géographique du soumissionnaire.

Les trois enveloppes doivent indiquer de manière apparente Le nom et l'adresse du concurrent ainsi que l'objet du marché, Les trois enveloppe suscitées seront renfermées dans un pli cacheté, fermé et portant les indications suivantes :

- le nom et l'adresse du concurrent ;
- l'objet du marché ;
- la date et l'heure de la séance d'ouverture des plis ;
- l'avertissement que « le pli ne doit être ouvert que par le président de la commission d'appel d'offres lors de la séance publique d'ouverture des plis ».

Les dossiers des offres sont, au choix des concurrents :

- Soit déposés, contre récépissé, à la Direction des Ressources, Division des Moyens Généraux/Service des Achats, sise à **4 lotissements la colline entrée B Sidi Maârouf Casablanca;**

- Soit envoyés, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- Soit remis, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis;

Le délai pour la réception des plis expire à la date et à l'heure fixée dans l'avis d'appel d'offres pour la séance d'ouverture des plis,
Les groupements doivent être constitués conformément aux dispositions prévues par l'article 83 du décret N° 2-06-388.

ARTICLE 9 : CAUTIONNEMENT PROVISOIRE

En application de l'article 8 ci-dessus, le candidat fournira un cautionnement provisoire qui fera partie intégrante de son offre, Le montant du cautionnement provisoire est fixé à **30000,00** (trente mille) Dirhams

ARTICLE 10 : DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Les offres seront valables pendant quatre vingt dix jours (90) à partir de la date d'ouverture des plis fixée par l'ANAPEC, en application de la clause 15, Une offre valable pour une période plus courte peut être écartée par la commission, comme non conforme aux conditions du marché.

L'ANAPEC peut solliciter le consentement du candidat à une prolongation du délai de validité, La demande et les réponses seront faites par écrit (télégramme, télex ou fax).

La validité du cautionnement provisoire prévu à la clause 10 sera de même prolongée autant qu'il sera nécessaire, Un candidat peut refuser de prolonger la validité de son offre sans perdre son cautionnement provisoire, Un candidat acceptant la demande de prolongation ne se verra pas demander de modifier son offre ni ne sera autorisé à le faire.

Le soumissionnaire déclaré adjudicataire reste engagé par son offre durant un délai supplémentaire de soixante (60) jours au-delà des quatre vingt dix (90) jours précités; délai durant lequel le marché sera établi et approuvé.

ARTICLE 11 : OFFRE HORS DELAI

Toute offre reçue par l'ANAPEC après expiration du délai fixé dans l'avis d'appel d'offres sera écartée et renvoyée au candidat sans avoir été ouverte.

ARTICLE 12 : MODIFICATION ET RETRAIT DES OFFRES

La modification et le retrait des offres se font conformément à l'article 31 du décret N° 2-06-388 du 16 Moharrem 1428 (5 Février 2007).

ARTICLE 13 : OUVERTURE DES PLIS

L'ouverture des plis se fait conformément à l'article 35 du décret N° 2-06-388 du 16 Moharrem 1428 (5 Février 2007).

ARTICLE 14 : EXAMEN ET EVALUATION DES OFFRES TECHNIQUES

L'ANAPEC attribuera le marché au candidat retenu dont on aura déterminé que l'offre satisfait substantiellement aux conditions de l'appel d'offres et qu'elle est la plus avantageuse à condition qu'on ait également déterminé que le candidat est qualifié pour exécuter le marché de façon satisfaisante.

Les offres seront traitées selon les étapes suivantes:

Analyse préliminaire des offres :

L'objectif de cette analyse est de s'assurer de la conformité des propositions par rapport aux prescriptions du présent cahier des charges, et de l'existence des documents et attestations du dossier administratif, Il se matérialise par l'une des conclusions suivantes :

Acceptation administrative de la proposition ;

Rejet de l'offre pour non conformité au présent cahier des charges.

CRITERES D'APPRECIATION DES CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES DES CONCURRENTS RETENUS ADMINISTRATIVEMENT

Evaluation technique des offres:

L'évaluation technique sera basée sur la grille de notation suivante :

1- Références et expériences		15
- Références et Expérience	8	
- Importance de projets similaires	7	
2- Délai des interventions		15
3- Qualifications des Ressources Humaines		30
- Chef de projet	10	
- Equipe technique	20	
4- Implantation géographique		40

N.B: Pour avoir les éléments nécessaires au jugement des offres, il faut :

- Joindre le bordereau de CNSS (mois 01/2011) ou les copies des contrats Anapec.
- Joindre le justificatif d'implantation géographique : titre foncier, contrat de bail ou quittance d'électricité ou autres.
- Noter que Seules les attestations plus de 50000 DH TTC par an seront prises en compte.

Il faut noter aussi que l'évaluation des offres sera basée sur les références, l'expérience et les compétences du prestataire dans des projets similaires.

Grille détaillée des critères techniques:

Critères	Barèmes				Documents de base servant pour l'appréciation des capacités techniques et financières
1- Références et expériences				15	L'expérience du soumissionnaire sera évaluée à partir de la plus ancienne des attestations délivrées par les soumissionnaires pour les mêmes types de prestation,
Références et Expérience			8		
Expérience		4			
Expérience moins de 5 ans	1				
De 5 ans à 8 ans	3				
Plus de 8 ans	4				
Nombre des attestations		4			
Nombre de référence dont le montant est supérieur ou égal à 1000000 DH TTC (1 points par référence à concurrence de 2)	2				
Nombre de référence dont le montant est situé entre 1000000 (compris) et 500000,00DH TTC, (0,5 points par référence à concurrence de 2)	1				
Nombre de référence dont le montant est inférieur strictement à 500000 DH TTC (0,25 points par référence à concurrence de 4)	1				
Importance de projets similaires			7		
Montant de référence ≥1000000 DH TTC		7			
1000000DHTTC< Montant de référence ≤ 500000DH TTC		5			
Montant de référence <500000 DH TTC		3			
2- Délai des interventions				15	L'engagement sur les délais est précisé au niveau de l'article 2 du CPS, Tout effort sur l'optimisation du délai sera noté comme suit : $N_i = 15 * DL_{min} / D_{Li}$ N_i : note du prestataire i ; D_{Li} : Délai proposé par le prestataire i ; DL_{min} est le min des délais proposés par les différents prestataires.
3- Qualifications des Ressources Humaines				30	Les CV, les diplômes et les attestations de travail du chef du projet et des intervenants, que le soumissionnaire envisage
Chef de projet			10		
Diplôme		5			

Bac+ 5 et plus	5				<p>d'affecter au projet,</p> <p>Pour l'équipe technique, la formule qui sera appliquée pour chaque rubrique (diplôme, expérience): $(N1+N2+...+Nm)/m$ Où: Ni la note relative au dossier d'un intervenant Et m le nombre de membres de l'équipe, La note de l'effectif sera calculée comme suit : $Ni=8*NEFi/Max(NEFi)$ où NEFi : nombre d'effectif présenté par le prestataire i Max(NEFi) : est le max des effectifs présentés,</p>
Bac+ 4	3				
Bac +2	2				
Expérience dans des projets similaires		5			
>= 5 ans	5				
< 5 ans (1 point par année d'expérience)					
Equipe technique			20		
Effectif		8			
Ni	8				
Diplôme		6			
Bac+ 4 et plus	6				
Bac +2	4				
Expérience dans le même domaine		6			
>5 ans	6				
Entre une année et 5 ans (1 pt par année d'expérience)					
Moins d'une année	1				
4- Effectif des agences				40	
Couverture géographique					<p>La note de chaque prestataire est Calculée comme suit : $40*NPPi/max(NPPi)$ où NPPi : Nombre de Point de Présence de prestataire i ; Max(NPPi) : le max des points de présences présentés par les prestataires,</p>
Total				100	

A l'issue de cette phase, chaque proposition qui répond au CPS est dotée d'une note sur 100 (NT), Toute offre qui aura une note inférieure à **60** points sera considérée comme non conforme.

Les offres qui seront retenues sont celles qui ont eu une note technique supérieure ou égale à 60.

EVALUATION TECHNICO-FINANCIERE

Les offres financières à comparer seront calculées comme suit:

$$OF = \sum (\text{Nbre d'interventions} \times \text{coût de l'intervention})$$

OF représente le prix de l'offre financière

ANALYSE FINANCIERE DES OFFRES :

Des notes NF seront attribuées aux soumissionnaires pour les prix proposés en fonction de l'offre la moins disante et ce au moyen de la formule :

$$NF = \frac{100 \times \text{prix le moins disant}}{\text{Prix de l'offre}}$$

PRIX DE L'OFFRE = prix de l'offre financière

PRIX LE MOINS DISANT = prix de l'offre financière **du moins disant**

ANALYSE TECHNICO FINANCIERE : Evaluation finale

La note finale s'obtient par la formule suivante :

$$\mathbf{N = 0,60 \times NT + 0,40 \times NF}$$

A l'issue de cette étape, l'offre retenue est celle ayant obtenue **la note N** la plus élevée.

ARTICLE 15 : JUGEMENT DES OFFRES

Le marché sera adjugé par à la société qui, parmi les sociétés retenues techniquement, **aura présenté la meilleure offre technico financière.**

ARTICLE 16 : SIGNATURE DU MARCHÉ

17,1- En même temps qu'il notifiera au candidat retenu l'acceptation de son offre, l'ANAPEC lui enverra le marché incluant toutes les dispositions convenues entre les parties.

17,2- au plus tard dans les 20 jours à compter de la réception du marché, le candidat retenu signera et datera le marché et le renverra à l'ANAPEC.

MODELE D'ACTE D'ENGAGEMENT

2) m'engage à exécuter lesdites prestations conformément au cahier des prescriptions spéciales et moyennant les prix que j'ai établi moi-même, lesquels font ressortir:

- Montant hors TVA....., (En Chiffre et en Lettre)
- Montant de la TVA (...,%).....(En Chiffre et en Lettre)
- Montant TVA comprise , (En Chiffre et en Lettre)

L'Etat se libérera des sommes dues par lui en faisant donner crédit au compte, (à la trésorerie générale, bancaire, ou postal) (1) ouvert à mon nom{ou au nom de la société) à : (localité), sous relevé d'identification bancaire (RIB) numéro

Fait àle.....

(Signature et cachet du concurrent)

(1) *supprimer les mentions inutiles*

(2) *indiquer la date d'ouverture des plis*

(3) *Se référer aux dispositions du décret selon les indications ci-après:*

- *appel d'offres ouvert au rabais: - alinéa (al.) 2. paragraphe (§) 1 de l'article(art) 16 et a/' 2. § 3 de l'art. 17*
- *appel d'offres ouvert sur offres de prix: - al. 2. § 1 d& l'art. 16 et al. 3. § 3 de l'art. 17*
- *appel d'offres restreint au rabais: • al. 2. § 1 de l'article 16 et § 2 et al. 2. § 3 l'art. 17*
- *appel d'offres restreint sur offres de prix: - ai. 2. § 1 de l'art. 16 et § 2 et al 3. § J de l'art. 17*
- *appel d'offres avec présélection au rabais: - aL 3. § 1 de l'art. 16 et al. 2. § 3 de l'art. 17*
- *appel d'offres avec présélection sur 'offres de prix: - al. 3. § 1 de l'art. 16 et al. 3. § 3 de l'art. 17*
- *concours: - al. 4. § 1 de l'art. 16 et § 1 et 2 de l'art. 63*
- *marché négocié: - al. 5. § 1 de l'art. 16 et § ... de l'art. 72 (préciser le n° du § approprié)*

(4) *lorsqu'il s'agit d'un groupement, ses membres doivent:*

1) - *mettre: «Nous, soussignés,« nous obligeons conjointement l ou solidairement (Choisir la mention adéquate et ajouter su reste de l'acte d'engagement les rectifications grammaticales correspondantes,*

2) - *ajouter l'alinéa suivant " « désignons (prénoms, noms et qualité) en tant que mandataire du groupement :!J,*

(5) *pour les concurrents non installés au Maroc, préciser la référence d&s documents équivalents et lorsque ces documents ne sont pas délivrés par leur pays d'origine, la référence à la déclaration faite devant une autorité judiciaire ou administrative ou un notaire ou organisme professionnel qualifié,*

(6) *ces mentions ne concernent que les personnes ~ assujetties à cette obligation*

(7) *en cas d'appel d'offres au rabais, cet alinéa doit être remplacé par ce qui suit ,,*

«m'engage à exécuter lesdites prestations conformément au cahier des prescriptions spéciales, moyennant un rabais (ou une majoration) de, (.....) (en lettres et en chiffres), sur le bordereau des prix-détail estimatif»,

(8) *en cas de concours, les alinéas 1) et 2) doivent être remplacés par ce qui suit:*

« m'engage, si le projet, présenté par , . (moi ou notre société) pour l'exécution des prestations précisées en objet du A ci-dessus et joint au présent acte d'engagement, est choisi par le maître d'ouvrage, à exécuter lesdites prestations conformément aux conditions des pièces produites par..... (moi ou notre société), en exécution du programme du concours et moyennant les prix établis par moi-même dans le bordereau des prix-détail estimatif (ou décomposition du montant global) que j'ai dressé, après avoir apprécié à mon point de vue et sous- ma responsabilité la nature et la difficulté des prestations à exécuter, dont lai arrêté :

- *montant hors T.V.A : (en lettres et en chiffres)*

- *taux de la T.V.A : •.. ",(en pourcentage)*

- *montant de ta T.V.A (en lettres et en chiffres)*

• *montant T.V.A comprise: •..... (en lettres et en chiffres)*

*«Je m'engage à terminer les prestations dans un délai de , »
« Je m'engage, si l'une des primes prévues dans le programme du concours est attribuée à mon projet, à me conformer aux stipulations dudit programme relatives aux droits que se réserve le maître d'ouvrage sur les projets primés (cet alinéa est à supprimer si le maître d'ouvrage ne se réserve aucun droit sur les projets primés) ».*

MODELE DE DECLARATION SUR L'HONNEUR

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Appel d'offres n°04/2011, passé en application des dispositions de l'article 6 de l'alinéa 2, § 1 de l'article 16 et alinéa 3, § 3 de l'article 17, du décret N° 2-06-388 du 16 Moharrem 1428 (5 Février 2007) fixant les formes et conditions de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle,

Objet du marché :

LA MAINTENANCE PIECE ET MAIN D'ŒUVRE SUR SITE DU :

- **MATERIEL INFORMATIQUE (MICRO-ORDINATEUR, PC PORTABLE, IMPRIMANTE ET SCANNER)**
- **BORNES INTERACTIVES**
- **RESEAUX (LAN) INFORMATIQUE ET TELECOMS DE L'ANAPEC (ROUTEUR, SWITCH, PRISE INFORMATIQUE ET TELEPHONIQUE ET PABX) ;**
- **MATERIEL DE BUREAU (PHOTOCOPIEUR ET FAX).**

A - Pour les personnes physiques

Je, soussigné :(prénom, nom et qualité)
agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte,
adresse du domicile élu : ,
affilié à la CNSS sous le n° : (1)
inscrit au registre du commerce de (localité) sous le n°
..... (1) n° de patente (1)
n° du compte courant postal-bancaire ou à la TGR : (RIB)

B- Pour les personnes morales

Je, soussigné (prénom, nom et qualité au sein
de l'entreprise)
agissant au nom et pour le compte de (raison sociale et
forme juridique de la société) au capital de:
adresse du siège social de la société
adresse du domicile élu
affiliée à la CNSS sous le n° (1)
inscrite au registre du commerce (localité) sous le
n° , (1)
n° de patente (1)
n° du compte courant postal-bancaire ou à la TGR (RIB)

- Déclare sur j'honneur:

1 - m'engager à couvrir, dans les limites fixées dans le cahier des charges, par une police d'assurance, les risques découlant de mon activité professionnelle,

2 - que je remplie les conditions prévues à l'article 22 du décret n° 2-06,388 du 16 moharrem 1428 (5 février 2007) fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle;

- Etant en redressement judiciaire j'atteste que je suis autorisé par l'autorité judiciaire compétente à poursuivre l'exercice de mon activité (2) ;

3 ~ m'engager, si j'envisage de recourir à la sous-traitance :

- à m'assurer que les sous-traitants remplissent également tes conditions prévues par l'article 22 du décret n° 2-06,388 précité ;

- que celle-ci ne peut dépasser 50 % du montant du marché, ni porter sur le lot ou le corps d'état principal du marché;

4 - m'engager à ne pas recourir par moi-même ou par personne interposée à des pratiques de fraude ou de corruption de personnes qui interviennent à quelque titre que ce soit dans les différentes procédures de passation de gestion et d'exécution du présent marché,

5 - m'engager à ne pas faire, par moi-même ou par personnes interposées, des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion du présent marché,

- certifie l'exactitude des renseignements contenus dans la présente déclaration sur l'honneur et dans les pièces fournies dans mon dossier de candidature,

- reconnais avoir pris connaissance des sanctions prévues par l'article 24 du décret n° 2-06,388 précité, relatives à l'inexactitude de la déclaration sur l'honneur,

Fait à le,

Signature et cachet du concurrent (2)

(1) pour les concurrents non installés au Maroc, préciser la référence aux documents équivalents lorsque ces documents ne sont pas délivrés par leur pays d'origine ou de provenance,

(2) à supprimer le cas échéant,

() en cas de groupement, chacun des membres doit présenter sa propre déclaration sur l'honneur,*

CAHIER DE PRESCRIPTIONS SPECIALES

MARCHE

Marché n° : _____ / 2011

Passé par : Appel d'Offres ouvert n°02/2011, en application des dispositions de l'article 6 de l'alinéa 2, § 1 de l'article 16 et alinéa 3, § 3 de L'article 17, décret N° 2-06-388 du 16 Moharrem 1428 (5 Février 2007) fixant les formes et conditions de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Entre les soussignés :

d'une part : -----

L'AGENCE NATIONALE DE PROMOTION DE L'EMPLOI ET DES COMPETENCES (ANAPEC), représentée par son Directeur Général, M, Hafid KAMAL,

Et,
d'autre part : -----

La société :,

- Titulaire du compte bancaire :

*,

- Ayant son siège au :

*,

- Affiliée à la CNSS : sous le n°,

- Inscrite au Registre du Commerce de sous le n°,

- Représentée par :

Monsieur,

agissant au nom et pour le compte de ladite société en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés,

ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché à pour objet:

LA MAINTENANCE PIÈCE ET MAIN D'ŒUVRE SUR SITE DU :

- **MATERIEL INFORMATIQUE (MICRO-ORDINATEUR, PC PORTABLE, IMPRIMANTE ET SCANNER)**
- **BORNES INTERACTIVES**
- **RESEAUX (LAN) INFORMATIQUE ET TELECOMS DE L'ANAPEC (ROUTEUR, SWITCH, PRISE INFORMATIQUE ET TELEPHONIQUE ET PABX),**
- **MATERIEL DE BUREAU (PHOTOCOPIEUR ET FAX),**

NB:

- Les marques des équipements à maintenir :

MATERIEL INFORMATIQUE :

- **MICRO-ORDINATEUR : FUJITSU SIEMENS, DELL, LENOVO, HP**
- **PC PORTABLE : FUJITSU SIEMENS, DELL, HP**
- **IMPRIMANTE : XEROX, LEXMARK, EPSON**
- **SCANNER : XEROX, HP**

BORNE INTERACTIVE : WINCOR NIXDORF PROPRINT 1000/2000

RESEAUX (LAN) INFORMATIQUE ET TELECOMS DE L'ANAPEC :

- **ROUTEUR : CISCO, SAGEM...**
- **SWITCH : TRENDNET, PLANET, 3COM, HP, ZYXELL...**
- **PABX : SAMSAUG, AVAYA ...**

MATERIEL DE BUREAU :

- **Photocopieurs : RICOH AFFICIO (1113), SHARP, XEROX...**
- **Fax : XEROX, CANON...**

- **Le parc à maintenir est situé au niveau du siège, des agences ANAPEC et au niveau des espaces emploi (voir les sites ANAPEC en annexe 1 et les sites des bornes en annexe 2) ;**
- **Toutes les interventions devront être commandées par l'ANAPEC ;**
- **Toutes les pièces défectueuses rechangées devront être remises à l'ANAPEC.**

ARTICLE 2 : OBLIGATION DU TITULAIRE

Le titulaire s'engage au niveau du présent marché à maintenir le matériel désigné en bon état de fonctionnement et de remédier à toute défaillance éventuelle.

Il se doit également de mettre à la disposition de l'ANAPEC tous les moyens dont il dispose pour réaliser la prestation requise dans les meilleures conditions (centre d'appel, ressources humaines de qualité, mobilité efficiente, etc.)

Le prestataire doit mettre à la disposition de l'ANAPEC un outil pour la déclaration et le suivi des incidents.

Chaque intervention fera l'objet d'une fiche d'intervention (voir Modèle en annexe) qui va accompagner l'intervention depuis la déclaration de l'incident jusqu'à sa clôture.

Les prestations demandées au titulaire par l'ANAPEC sont détaillées ci-dessous :

1- Pour le matériel informatique et les réseaux (LAN) informatique et Télécoms :

➤ ***Intervention pour maintenance curative hardware avec changement des pièces défectueuses :***

Le titulaire s'engage à intervenir sur site et éliminer les pannes survenues dans un délai ne dépassant pas les **24** heures à partir de la date d'enregistrement de l'appel, Le délai de réparation ne devra pas excéder les **48** heures.

Au-delà, un appareil de même équivalence ou plus devra être mis à la disposition de l'utilisateur, Le délai maximum de réparation, toléré en pareil cas, ne devra pas dès lors excéder les trente (**30**) jours ouvrables.

Toutes les pièces de rechange nécessaires pour ces interventions sont fournies par le titulaire.

Le coût de cette intervention est un coût forfaitaire et donc il doit couvrir le coût de la pièce ainsi que le coût du service.

2- Pour le matériel de bureau :

➤ ***Maintenance curative (software et hardware) avec changement des pièces défectueuses :***

Les interventions curative software et hardware du prestataire consistent à régler tout dysfonctionnement systèmes ou matériel et remettre le matériel à l'état de son fonctionnement normal.

Le titulaire s'engage à intervenir sur site et éliminer les pannes softwares et/ou hardware dans un délai ne dépassant pas les **24** heures à partir de la date de la déclaration de la panne, Le délai de réparation ne devra pas excéder les **48** heures.

Au-delà, un appareil de même équivalence ou plus devra être mis à la disposition de l'utilisateur, Le délai maximum de réparation, toléré en pareil cas, ne devra pas dès lors excéder les trente (**30**) jours ouvrables.

Toutes les pièces de rechange nécessaires pour ces interventions sont fournies par le titulaire.

Le coût de cette intervention est un coût forfaitaire et donc il doit couvrir le coût de la pièce (en cas de changement de pièce) ainsi que le coût du service.

Le titulaire s'engage à exécuter toute opération nécessaire au maintien du bon fonctionnement des équipements.

3- Pour la maintenance des bornes :

La prestation demandée au titulaire par l'ANAPEC se décline en deux volets :

- Intervention pour la maintenance curative hardware relative au changement de pièces sensibles.
- Intervention pour maintenance curative hardware avec changement de pièces défectueuses autres que les pièces sensibles.

3-1 Intervention pour la maintenance curative hardware relative au changement de pièces sensibles.

Le titulaire s'engage à exécuter toute opération nécessaire au maintien du bon fonctionnement des équipements. A cet effet, avant le démarrage du projet, le titulaire pourra, s'il le souhaite, prendre attache avec les services afin de s'enquérir de l'état des équipements à maintenir.

Le titulaire s'engage, à intervenir sur site et éliminer les pannes survenues dans un délai ne dépassant pas les 24 heures à partir de la date de la déclaration de la panne. Au-delà, un appareil de même équivalence ou plus devra être mis à la disposition de l'utilisateur. Le délai maximum de réparation, toléré en pareil cas, ne devra pas dès lors excéder les trente (30) jours ouvrables.

3-2 Intervention pour maintenance curative hardware avec changement de pièces défectueuses autres que les pièces sensibles :

Le titulaire s'engage à intervenir sur site et éliminer les pannes survenues dans un délai ne dépassant pas les 24 heures à partir de la date de la déclaration de la panne. Le délai de réparation ne devra pas excéder les 48 heures. Au-delà, un appareil de même équivalence ou plus devra être mis à la disposition de l'utilisateur. Le délai maximum de réparation, toléré en pareil cas, ne devra pas dès lors excéder les trente (30) jours ouvrables.

Toutes les pièces de rechange nécessaires pour ces interventions sont fournies par le titulaire. La liste des pièces autres que les pièces sensibles figurent dans le bordereau des prix.

Le coût de cette intervention est un coût forfaitaire par rapport à chaque pièce et donc il doit couvrir le coût de la pièce ainsi que le coût du service.

4- Mise à la disposition de l'ANAPEC des Ressources Humaines

Le titulaire s'engage à mettre à la disposition de l'ANAPEC trois ressources humaines bien qualifiées à plein temps pour assurer la maintenance relative aux interventions qui ne nécessitent pas le changement de pièces et ce au niveau de trois zones (Nord, Centre et Sud voir la liste en annexe 1).

Les plannings d'intervention de ces ressources seront élaborés et suivis par l'ANAPEC.

La mission de ces ressources humaines consiste à assurer et à réaliser les interventions préventives et les interventions qui ne nécessitent pas le changement de pièces notamment l'installation des systèmes, la réinstallation, le formatage, la configuration et le paramétrage du matériel informatique, du matériel de bureau, des bornes interactives et des réseaux LAN informatiques et Télécoms au niveau des agences relevant de ces trois zones.

Le titulaire s'engage à mettre à la disposition de ces ressources tous les outils de travail nécessaires.

2-4 Contrôle des prestations

Des contrôles en cours d'exécution des prestations pourront être effectués par les représentants du de l'ANAPEC. Ces derniers sont habilités à s'opposer à la poursuite de l'exécution des prestations entreprises si la méthode de réparation ne présente pas à leur avis des garanties suffisantes conformément aux stipulations du présent marché reconductible.

L'ANAPEC peut selon les besoins, provoquer des réunions régulières de suivi de la maintenance des équipements pour régler des situations jugées urgentes. Le titulaire dûment convoqué à ces réunions est tenu d'y assister.

De même, le titulaire est tenu d'élaborer un rapport d'activité de maintenance toutes les fins de mois en y incluant le détail de ses interventions, leur lieu et les délais de remise en état. Un rapport de synthèse contenant des statistiques de ces interventions doit être remis à chaque fin d'année budgétaire à l'ANAPEC. Ces rapports devront être livrés en copie électronique et sur papiers.

ARTICLE 3 : PIECES INCORPOREES AU MARCHE

Les pièces incorporées au marché sont :

- l'acte d'engagement;
- le Bordereau des prix et le détail estimatif;
- le Cahier des Prescriptions Spéciales;
- le cahier des prescriptions techniques;
- le CCAAT,

ARTICLE 4 : CONTENU, PRIX ET REVISION DES TERMES DU CONTRAT

Le marché s'entend à prix unitaire, conformément à l'article 12 du décret N° 2-06-388, les impôts, droits et taxes auxquels donne lieu le présent marché ainsi que les frais remboursables, tels que déplacements, traduction et impression des rapports, ou frais de secrétariat ainsi que les frais généraux et bénéfiques sont à la charge exclusive du titulaire.

Tous les prix sont fermes et tiennent compte de tous frais et faux-frais ainsi que de toutes sujétions.

ARTICLE 5 : DELAI D'EXECUTION

Le présent marché est conclu pour une période d'une année renouvelable par tacite reconduction, sans que sa durée totale ne dépasse 3 ans.

Le délai susvisé commencera à courir au lendemain de la date de réception de la notification de l'ordre de service.

La non reconduction du marché est prise à l'initiative de l'une des deux parties moyennant un préavis de trois mois.

ARTICLE 6 : RECEPTION DES PRESTATIONS

Ladite prestation sera matérialisée par des fiches justifiant l'intervention, Un rapport constitué des bons d'intervention doit être présenté à l'ANAPEC semestriellement.

Les réceptions provisoires seront prononcées sur la base des fiches d'interventions signées (voir Modèle de fiche d'intervention en annexe) et des bons d'intervention présentés par le prestataire.

ARTICLE 7 : DEFECTUOSITE / REJET

Si la prestation appelle à des réserves ou ne répond pas entièrement aux spécifications techniques du marché, l'ANAPEC en prononcera le rejet pur et simple.

Les délais ouverts alors au titulaire du marché pour régulariser la situation ne constituent pas par eux mêmes, une justification valable d'une prolongation du délai d'exécution.

ARTICLE 8 : PENALITES POUR RETARD

Les pénalités de retard seront traitées en application de la réglementation en vigueur.

ARTICLE 9 : DELAIS DE GARANTIE

Pour les pièces de rechange, il est prévu un délai de garantie de :

- Six (6) mois à compter de la date d'intervention qui a pour objet le changement des pièces défectueuses.

ARTICLE 10 : RECEPTION DEFINITIVE

La réception définitive interviendra six (6) mois après la dernière réception provisoire, sous réserve que les prestations visées par l'article 2 aient bien été réalisées par le prestataire et acceptées par le maître d'ouvrage.

ARTICLE 11: MODALITES D'INTERVENTION ET DE PAIEMENT

1. Toutes les interventions devront être demandées par l'ANAPEC en utilisant les différents moyens de communication (messagerie, téléphone ou fax).
2. Toutes les pièces défectueuses rechangées devront être remises à l'ANAPEC.

Le paiement sera effectué semestriellement après réception provisoire des différentes interventions réalisées par le prestataire.

Les sommes dues au titulaire seront réglées au compte bancaire n°

ARTICLE 12 : CAUTIONNEMENT DEFINITIF

Le montant du cautionnement définitif est fixé à trois pourcent (3%) du marché.

Le cautionnement définitif doit être constitué dans les trente (30) jours qui suivent la notification de l'approbation du marché, Il reste affecté à la garantie des engagements contractuels du titulaire du marché jusqu'à la réception définitive des prestations objet du présent marché.

A la demande du titulaire du marché, L'ANAPEC peut procéder à une restitution partielle du cautionnement définitif correspondant au montant des prestations ayant fait l'objet d'une réception provisoire par l'ANAPEC.

ARTICLE 13 : RETENUE DE GARANTIE

La retenue de garantie est fixée à 7% du montant global du marché qui peut – à la demande de l'attributaire – être remplacée par une caution bancaire, Elle sera libérée dès réception définitive, Avant la réception définitive, le contractant sera tenu à la demande de l'ANAPEC de rectifier les erreurs qui seront éventuellement décelées.

ARTICLE 14 : NANTISSEMENT

Dans l'éventualité d'une affectation en nantissement du présent marché, il est précisé que :

La liquidation des sommes dues par l'AGENCE NATIONALE DE PROMOTION DE L'EMPLOI ET DES COMPETENCES, en exécution du marché sera opérée par le Directeur Général de l'ANAPEC ou par la personne ayant reçu délégation à cet effet.

Les paiements prévus au présent marché seront effectués par le trésorier payeur de l'ANAPEC, seul qualifié pour recevoir les significations des créanciers du titulaire du marché.

Les renseignements et les états prévus à l'article 7 du dahir du 28 Août 1948, seront fournis par le Directeur Général de l'ANAPEC au titulaire du marché ainsi qu'au bénéficiaire éventuel des nantissements ou subrogations.

En application de l'article 11 du C.C.A.G.T, l'Agence délivrera à la demande du titulaire une copie certifiée conforme du marché, Les frais de timbrage sont à la charge exclusive du titulaire.

ARTICLE 15 : CONDITIONS DE RESILIATION DU MARCHE

Dans le cas où le titulaire ferait preuve d'une activité insuffisante ou en cas d'inexécution d'une des clauses du présent marché, l'Agence le mettrait en demeure de satisfaire à ses obligations dans un délai de vingt (20) jours.

A l'expiration de ce délai, et si la cause qui a provoqué la mise en demeure persistait, le marché serait résilié de plein droit sans indemnité pour le titulaire et sous réserve des indemnités de dommages et intérêts qui peuvent être réclamés par l'ANAPEC.

En plus des dispositions précitées, seront appliqués les articles 44 à 48 du C.C.A.G.T approuvé par le décret Royal n° 2-99-1087 en date du 29 moharrem 1421 (4 mai 2000).

ARTICLE 16 : APPROBATION DU MARCHE

Le marché n'est valable, définitif et exécutoire qu'après visa du Contrôleur d'Etat de l'Agence, le cas échéant, et notification de son approbation par le Directeur Général de l'Agence ou son Délégué.

ARTICLE 17 : TIMBRES ET ENREGISTREMENT

Le titulaire acquittera les droits de timbre et d'enregistrement du présent marché, tels que ces droits résultent des lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 18 : PROPRIETE INDUSTRIELLE OU COMMERCIALE

Elle sera traitée en application de l'article 25 du C.C.A.G.T.

ARTICLE 19 : CONTESTATIONS / LITIGES

Toute contestation relative à l'exécution de cette prestation, si elle n'est pas réglée par accord mutuel des parties, serait soumise aux tribunaux de Casablanca.

ARTICLE 20 : REFERENCES AUX TEXTES GENERAUX

Pour tout ce qui ne sera pas contraire aux clauses du présent cahier des prescriptions spéciales, le titulaire du marché restera soumis aux textes réglementaires suivants :

(Ils pourront être obtenus par les moyens propres du titulaire auprès des organismes compétents) :

- Le décret n° 2-06-388 du 16 Moharram 1428 (05 Février 2007) fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'État ainsi que certaines dispositions relatives à leur contrôle et à leur gestion.
- Le décret n° 2-99-1087 du 29 moharam 1421 (04 mai 2000) approuvant le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés de travaux exécutés pour le compte de l'Etat (C.C.A.G.T) ;
- Arrêté portant organisation financière et comptable de l'ANAPEC ;
- La loi n° 69-00 relative au contrôle financier de l'Etat sur les entreprises publiques et autres organismes (adopté par le parlement le 3 juillet 2003) ;
- La Dahir du 28 août 1948 relatif au nantissement des marchés ;
- La circulaire n°72 CAB du 1^{er} Ministre du 26/11/90 relative aux modalités d'application du Dahir 1/56-211 concernant les garantie pécuniaires exigées des soumissionnaires et adjudicataires des marchés publics ;
- Les textes portant réglementation des salaires, du travail, des changes, des douanes et des impôts ;
- Les textes officiels en matière de législation sur les accidents du travail et l'assurance ;
- Le Dahir n°1-63-260 du 12 novembre 1963 relatif au transport par véhicule automobile sur route ;
- Des lois et des règlements en vigueur au Maroc notamment en ce qui concerne l'emploi de la main d'œuvre au Maroc, les transports, la fiscalité, etc ;
- L'ensemble des textes législatifs et réglementaires en vigueur relatifs à la comptabilité ;
- Le présent marché.

BORDEREAU DES PRIX - DETAIL ESTIMATIF

BORDEREAU DES PRIX - DETAIL ESTIMATIF

LA MAINTENANCE PIECE ET MAIN D'ŒUVRE SUR SITE DU:

- **MATERIEL INFORMATIQUE (MICRO-ORDINATEUR, PC PORTABLE, IMPRIMANTE ET SCANNER)**
- **BORNES INTERACTIVES**
- **RESEAUX (LAN) INFORMATIQUE ET TELECOMS DE L'ANAPEC (ROUTEUR, SWITCH, PRISE INFORMATIQUE ET TELEPHONIQUE ET PABX)**
- **MATERIEL DE BUREAU (PHOTOCOPIEUR ET FAX)**

Tous les frais annexes (frais de déplacement, Pièces de rechange... etc.) doivent être intégrés dans les prix ci-dessous :

N° Des prix	Prestation	Désignation	Unité 'Intervention'	Quantité	Prix unitaire DH/HT		Prix Total Annuel en DH Hors Taxe
					En chiffre	En lettre	
MAINTENANCE DU MATERIEL INFORMATIQUE							
Art 1	Maintenance du matériel informatique (maintenance curative hardware relative au changement des pièces défectueuses)	Micro-ordinateur	U	800			
		Pc Portable	U	100			
		Imprimante	U	200			
		Scanner	U	25			
MAINTENANCE BORNES INTERACTIVES							
Art 2	Maintenance curative hardware relative au changement de pièces sensibles des Bornes Interactives	Borne Interactive	U	350			

Art 3	maintenance évolutive ou curative avec changement de pièces défectueuses autres que les pièces sensibles	Nom de la pièce non sensible					
		Ecran 15" LCD		5			
		Clavier français standard avec souris intégrée		20			
		Bloc d'alimentation 110/220		30			
		Alimentation distributeur		40			
		Bloc d'alimentation 145w du PC		25			
		Barrette mémoire de 512 Mo (Extension RAM)		300			
		Processeur P3 (Upgrade de Processeur)		70			
MAINTENANCE DES RESEAUX (LAN) INFORMATIQUE ET TELECOMS							
Art 4	Maintenance des équipements Réseaux (LAN) informatiques et Télécoms	PABX		U	100		
		Poste téléphonique		U	50		
		Routeur		U	40		
		Switch ou Hub		U	100		
		Prise informatique et Téléphonique (câble inclus)		U	150		
MAINTENANCE DU MATERIEL DE BUREAU							
Art 5	Maintenance curative software et hardware du matériel de bureau	Photocopieur		U	440		
		Fax		U	120		
MISE A LA DISPOSITION DE L'ANAPEC DES RESSOURCES HUMAINES							
Prestation		U	Quantité	Prix unitaire mensuel en DH/HT		Prix Total Annuel en DH Hors taxe	
				En Chiffre	En lettre		
Art 6	Assurer la maintenance préventive et toutes interventions qui ne nécessitent pas le changement de pièces (Installation, réinstallation, configuration, paramétrage, dépoussiérage)	Ressource Humaine	3				
Montant Annuel Total DH HT							
Montant de la TVA							
Montant Annuel Total TTC							

CAHIER DE PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

I- Présentation générale de l'ANAPEC

Le développement de l'emploi et particulièrement de l'emploi qualifié est une priorité pour le Royaume du Maroc, C'est une priorité sociale et aussi une priorité économique exigée par la mondialisation et la compétitivité, tributaire en grande partie de la qualité des ressources humaines, Dans ce cadre, le Maroc déploie des efforts importants pour la mobilisation de ses ressources humaines, qui constituent son principal capital, et leur intégration économique et sociale,

Si le développement de l'emploi repose d'abord sur la croissance économique, il **nécessite aussi une intermédiation** afin de réussir la rencontre entre les compétences recherchées et les compétences disponibles, Cette rencontre suppose d'organiser la collecte, la diffusion des offres d'emploi et leur rapprochement avec les demandes d'emploi, Elle nécessite aussi d'accompagner les deux acteurs qui sont les employeurs et les chercheurs d'emploi pour qu'ils fassent évoluer leurs pratiques de recrutement et de recherche d'emploi,

Ce rôle d'intermédiation active sur le marché de l'emploi est assuré par l'Agence Nationale de Promotion de l'Emploi et des Compétences (ANAPEC), L'ANAPEC est un établissement public de services, qui apporte son appui aux employeurs pour réussir leurs recrutements et aux chercheurs d'emploi pour réussir leur insertion professionnelle,

I.1 DOMAINES DE COMPÉTENCES DE L'ANAPEC :

Ils s'articulent essentiellement autour des axes suivants :

L'intermédiation : présenter des candidats aux employeurs qui recrutent, proposer des offres aux chercheurs d'emploi ;

Le conseil aux employeurs pour analyser leurs besoins en compétences ;

Le conseil aux chercheurs d'emploi pour trouver par eux-mêmes un emploi ;

La mise en œuvre de formations complémentaires pour les chercheurs d'emploi afin d'améliorer leur employabilité ;

L'appui aux porteurs de projets d'emploi indépendant pour créer leurs entreprises et ;

La diffusion d'informations sur le marché du travail,

I.2 ORGANISATION TERRITORIALE DE L'ANAPEC

L'organisation territoriale de l'ANAPEC repose sur un réseau d'agences en contact direct avec le public, délivrant des services et prestations, Il s'agit d'agences régionales et d'agences provinciales ou préfectorales, Au nombre de 50, le réseau

des agences est appelé à se développer pour couvrir l'ensemble des provinces et préfectures, Les représentations de l'ANAPEC passeront en 2008 à 74 avec 4 agences spécialisées dans le placement à l'International,

I. 3 SITE ANAPEC(VOIR ANNEXE 2):

Les bornes interactives d'auto-service en emploi sont installées dans les agences de l'ANAPEC ainsi que dans des sites des partenaires notamment :

- ❖ Les collectivités locales ;
- ❖ Les Centres Régionaux d'Investissement ;
- ❖ Les campus universitaires publics et privés ;
- ❖ Les chambres professionnelles ;
- ❖ L'ONCF ;
- ❖ Barid Al Maghrib ;
- ❖ CNSS.

Pour plus de détail, voir la liste des sites d'installation en **Annexe**.

Les caractéristiques techniques des bornes sont les suivantes :

Marques : Wincor Nixdorf Proprint 1000/2000

Châssis :

- ✓ Conception très robuste en acier inoxydable
- ✓ Accès sécurisé par verrouillage à clé

Moniteur :

- ✓ Technologie LCD à matrice active TFT XGA
- ✓ Dimension 15pouce
- ✓ Filtre de protection
- ✓ Cadre en métal pour la protection contre les chocs

Clavier :

- ✓ type combine étanche intégrant le système de pointage
- ✓ conçu en acier inoxydable
- ✓ touche de type Stainless Steel protégé contre les infiltrations
- ✓ souris de type trackball très résistante et protégée contre les infiltrations.

Imprimante continue de document :

- ✓ technologie matricielle à 24 aiguilles avec résolution (360x180dpi)
- ✓ impression de document de largeurs variables de 1/3A4 à A4
- ✓ 1bac de 2000 feuilles A4 (210mm de liasse)

Unité centrale :

- ✓ PC à base de processeur Intel
- ✓ Panneau système ATX
- ✓ Jeu de puces VIA VT8605 / 686 A
- ✓ Microprocesseur Intel à 433 MHz de fréquence et Microprocesseur Intel P4 à 2,6 MHz de fréquence
- ✓ Cache interne 128 KB

- ✓ Socle processeur Slot 1
- ✓ Front side bus 66 MHz
- ✓ Mémoire centrale 128 MO et 512Mo
- ✓ Emplacements de connexion par fiche DIMM
- ✓ 2 (SDRAM)
- ✓ Flash EPROM Mise à jour BIOS possible par disquette
- ✓ Ports (arrière de l'appareil)
- ✓ 1 x sériel (9 pôles)
- ✓ 1 x parallèle (25 pôles, EPP, ECP)
- ✓ 1 x clavier (PS/2)
- ✓ 1 x souris (PS/2)
- ✓ 2 x USB
- ✓ 1 x CRT
- ✓ Interfaces (internes) 2 x IDE, primaire & secondaire
- ✓ 1 x disquette
- ✓ 1 x wake-on-LAN
- ✓ 1 x wake-on-modem
- ✓ Lecteur de disquettes 3,5", 1,44 MO
- ✓ Contrôleur de disque dur
- ✓ Capacité de disque dur 40 GO
- ✓ Lecteur CD-ROM ATAPI (52x)

Software :

- ✓ Windows 2k pro et xp pro
- ✓ Outil de verrouillage de navigateur de la borne

Connexion Internet:

Les bornes sont connectées à internet selon la technologie ADSL et via soit :

- ✓ Les réseaux LAN des partenaires (carte Ethernet) ou ;
- ✓ La carte Fax Modem à 56Kbps.

MODELE DE CURRICULUM VITAE

CURRICULUM VITAE

Nom de l'intervenant:

Date de naissance:

Adresse:

Téléphone:

Fonction actuelle:

Formation:

Diplômes supérieurs	Spécialité	Date d'obtention	Organisme ayant délivré le diplôme

Expérience professionnelle:

Année (s)	Employeur	Fonction occupée (avec brève description)

Expérience dans le domaine d'intervention au sein de l'équipe

Je soussigné, déclare que les informations ci-dessus sont exactes, que j'ai pris connaissance des termes de référence de présent appel d'offres et m'engage à accomplir convenablement mes tâches au sein de l'équipe de projet.

Réf : DOSI/SI/PROC002/FOR001

Maintenance des équipements informatiques
FICHE D'INTERVENTION

A renseigner avant l'intervention :

Agence/Entité :

Nom de demandeur : Tel : - - - - .Email :

Date de demande d'intervention :

Type de matériel : ordinateur borne Pc portable Imprimante scanner PABX
 Switch ou hub Routeur poste téléphonique fax photocopieuse câblage

N° de série : Marque : Modèle :

Description du problème :

.....

SIGNATURE ET CACHET DU DEMANDEUR
Avant l'intervention

A renseigner après l'intervention :

Prestataire de service : Cadre contractuel :

Nom de l'intervenant : Date d'intervention : Du : Au :

Description de l'intervention :

<p>- Ordinateur / Borne :</p> <p><input type="checkbox"/> Formatage <input type="checkbox"/> Récupération données <input type="checkbox"/> RAM <input type="checkbox"/> Software <input type="checkbox"/> optimisation <input type="checkbox"/> carte mère <input type="checkbox"/> Disque dur <input type="checkbox"/> carte graphique <input type="checkbox"/> alimentation <input type="checkbox"/> Écran <input type="checkbox"/> souris <input type="checkbox"/> clavier <input type="checkbox"/> Autres :</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	<p>- Imprimante / Photocopieuse / Scanneur / Fax :</p> <p><input type="checkbox"/> Bourrage <input type="checkbox"/> Installation <input type="checkbox"/> carte mère <input type="checkbox"/> câbles <input type="checkbox"/> consommables <input type="checkbox"/> Alimentation <input type="checkbox"/> nettoyage <input type="checkbox"/> Autres :</p> <p>.....</p> <p>.....</p>
<p>- Réseaux informatique et Télécom :</p> <p><input type="checkbox"/> Configuration <input type="checkbox"/> Changement de pièce <input type="checkbox"/> Brassage <input type="checkbox"/> Autres :</p> <p>.....</p>	<p>- Autres Observations :</p> <p>.....</p> <p>.....</p>

Problème résolu? OUI : NON :

SIGNATURE ET CACHET DU BENEFICIAIRE
Après l'intervention

SIGNATURE ET CACHET DU L'INTERVENANT
Après l'intervention

ATTESTATION DE VISITE DES LIEUX

Je soussigné (Prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise) agissant au nom et pour le compte de (raison sociale et forme juridique de la société)

Adresse du siège sociale de la société :
.....

Adresse du domicile élu.....

Atteste :

1- M'être déplacé sur le lieu, d'installation du matériel, situé à :

.....,
.....,,

et avoir pris connaissance de l'état des lieux à savoir:

- La difficulté d'accès au matériel
- La difficulté de la réalisation des travaux de maintenance

2- Avoir pris en considération lors de l'établissement des prix, l'ensemble des difficultés relatives aux travaux de maintenance et ne pouvoir en aucun cas réclamer au Maître d'Ouvrage de majorations ou de plus values,

Fait à,le ... /... / 2011

Signature et cachet du candidat

Annexe1 : SITES ANAPEC

N°	ZONE	SITE
1	GRAND CASA-SETTAT- BENIMELLAL	DIRECTION GENERALE
2		CASA AIN BORJA
3		AGENCE REGIONALE GRAND CASA
4		CASA ANFA
5		CASA ZELLAQUA
6		CASA AIN SEBAA
7		CASA HAY HASSANI
8		CASA RESISTANCE
9		CASA BEN M'SIK
10		MEDIOUNA
11		CASA SIDI BERNOUSSI
12		MOHAMMEDIA
13		NOUACER
14		SETTAT
15		BOUZNKA
16		KHOURIBGA
17		BERRECHID
18		EL JADIDA
19		BENI MELLAL
20		AZILAL
21		KHENIFRA
22	NORD : TANGER-TETOUAN-RABAT	MAGASIN CENTRAL SALE
23		AGENCE RABAT INTERNATIONAL
24		AGENCE REGIONALE A RABAT
25		RABAT AGDAL
26		RABAT HASSAN
27		SALE
28		TEMARA
29		KENITRA
30		KHEMISSSET
31		SIDI KECEM
32		TANGER LOCALE
33		TANGER REGIONALE
34		TANGER INTERNATIONAL
35		TANGER FAHS
36		TETOUAN
37		LARACHE
38		CHEFCHAOUN
39		M'DIAQ

40		AGENCE REGIONALE A FES	
41		AGENCE FES INTERNATIONAL	
42		AGENCE FES LOCALE	
43		ERRACHIDIA	
44		MISSOUR	
45		SEFROU	
46		TAZA	
47		AL HOUCEIMA	
48	CENTRE : FES-MEKNES-ORIENTAL	TAOURIRT	
49		OUJDA	
50		NADOR	
51		SAIDIA	
52		JERRADA	
53		BOUARFA	
54		AGENCE MEKNES LOCALE ET REGIONALE	
55		AZROU	
56		EL HAJEB	
57		SUD : AGADIR-MARRAKECH- LAAYOUNE -BOUJDOUR	AGADIR REGIONALE
58			AGADIR LOCALE
59			TINGHIR
60			TAROUDANT
61			ESSAOUIRA
62			BOUIGRA
63			TIZNIT
64	INZEGAN AIT MELLOUL		
65	OUARZAZATE		
66	AGENCE MARRAKECH REGIONALE		
67	AGENCE MARRAKECH INTERNATIONAL		
68	AGENCE MARRAKECH		
69	CHICHAOUA		
70	AL HAOUZ/TAHNAOUT		
71	BENGRIR		
72	KALAAT SRAGHNA		
73			
74	SAFI		
75	LAAYOUNE		
76	TANTAN		
77	ZAGORA		
78	GOULMIM		
79	DAKHLA		
80	ESSMARA		
81	BOUJDOUR		
82	ASSA ZAG		
83	TATA		

Annexe2 : Sites d'installation des bornes interactives

N°	N° Serie	Site	Adresse	Ville	Agence Rattachement	Commune	Conseiller Responsable
1	5300016489	MUNICIPALITE KELAA M'GOUNA	Kelaa M'gouna	OUARZAZATE	OUARZAZATE	Kalaat M'Gouna (M)	M, EL HACHMI
2	5300016490	CRI / BM	BD BEYROUT B MELLAL	BENI MELLAL	BENI MELLAL	Beni Mellal (M)	LABAAJ Abdelaziz
3	5300016491	CRI EL JADIDA	avenue bahmad el jadida	EL JADIDA	EL JADIDA	El Jadida (M)	Mme MAKOUDI
4	5300018265	Complexe Social Oum Kaltoum	Sidi Moumen	Casa	BERNOUSSI	Sidi Moumen	M, LAJDEL
5	5300018266	MUNICIPALITE OULED TEIMA	Avenue Moukawama;Ouled Teima	AGADIR	AGADIR	Agadir (M)	
6	5300018267	COMMUNE SOUALEM-TRIFIA	COMMUNE SOUALEM	SETTAT	BERCHID	Soualem	M,BOUCHTA
7	5300018268	MUNICIPALITE TAROUDANT	Municipalité Taroudant	TAROUDANT	TAROUDANT	Taroudannt (M)	IGMIDEN
8	5300018269	MUNICIPALITE DE MIDELT	MUNICIPALITE DE MIDELT	KHENIFRA	KHENIFRA	Midelt (M)	ALI Morjane
9	5300018270	FACULTE SALA JADIDA	SALA AL JADIDA	SALE	SALE	Hssaine (M)	
10	5300018271	CRI Doukala-Abda safi	Avenue de la liberté VN Safi	SAFI	SAFI	Asfi Boudheb (M)	Mr , FAKIHI
11	5300018272	AGENCE MADIOUNA	MADIOUNA	MADIOUNA	MADIOUNA	MADIOUNA	Hajar LAITI
12	5300018273	ANAPEC SETTAT	ANAPEC SETTAT	SETTAT	SETTAT	Ben Ahmed (M)	M, BOUZIT
13	5300018274	ISIM Mohammedia	MOHAMADIA	MOHAMMEDIA	MOHAMMEDIA	Mohammedia (M)	Asmae BEGGAR
14	5300018275	ISTA TEMARA	AVENUE DRISS I MASSIRA I ISTA TEMARA	Skhirate Temara	TEMARA	Temara (M)	Mr , OUAMMOU
15	5300018276	Commune Sebt Gzoula	Commune Sebt Gzoula	SAFI	SAFI	Sebt Gzoula (M)	Mr , FAKIHI
16	5300018277	INCUBATEUR D'ENTP et CENTRE DE FORMATION	ZI el jadida	EL JADIDA	EL JADIDA	El Jadida (M)	Mme MAKOUDI
17	5300018278	Centre INDH d'el borj	EL BORJ	Meknes-MENZEH	MEKNES	Hamrya (M)	ALI Morjane
18	5300018279	MUNICIPALITE IMMOUZZER KANDAR	MUNICIPALITE IMMOUZZER KANDAR	SEFROU	SEFROU	Imouzer Kandar (M)	
19	5300018280	MUNICIPALITE DE TIZNIT	MUNICIPALITE TIZNIT, TIZNIT	TIZNIT	TIZNIT	Tiznit (M)	Mr , IGMIDEN
20	5300018281	Centre Social Lahraouiyye	Centre Social Lahraouiyye	MADIOUNA	MADIOUNA	Lahraouiyye	Amine CHERRADI
21	5300018282	COMMUNE ADREJ	COMMUNE ADREJ	SEFROU	SEFROU	Adrej	
22	5300018283	ANNEXE LA CHAMBRE COMMERCE KHEMISSSET	Annexe Chambre Commerce de Khemisset	KHEMISSSET	KHEMISSSET	Khemisset (M)	
23	5300018284	ANAPEC Kenitra	anapec kenitra	KENITRA	KENITRA	Kenitra Maamora	
24	5300018285	Bibliothèque Municipale Sidi Slimane	Bibliothèque Municipale Sidi Slimane	KENITRA	KENITRA	Sidi Slimane (M)	
25	5300018286	Municipalité Es-Semara	Municipalité Es-Semara	LAAYOUNE	LAAYOUNE	Smara	
26	5300018287	FACULTE LETTRES ET SCIENCES HUMAINES	bp 4009 bni m'hammed	AL ISMAILIA	MEKNES	Al Ismailia (M)	ALI Morjane
27	5300018288	MUNICIPALITE EL GARA	MUNICIPALITE ELGARA	EL GARA	SETTAT	El Gara (M)	M, BOUZIT
28	5300018289	DAR CHABAB ZHILIGA	DAR CHABAB ZHILIGA	KHEMISSSET	KHEMISSSET	Ezzhiliga	
29	5300018290	Municipalité Had Kourt	Municipalité Had Kourt	SIDI KACEM	SIDI KACEM	Had Kourt (M)	Mr , EL OUAHI

30	5300018291	COMMUNE RURALE TAMRI	Commune Rurale Tamri, Agadir Idaoutanane	AGADIR	AGADIR	Tamri	
31	5300018292	MUNICIPALITE SIDI IFNI	SIDI IFNI	TIZNIT	TIZNIT	Sidi Ifni (M)	Mr , IGMIDEN
32	5300018293	ITHT Saaidia	ITHT Saaidia	SAIDIA	NADOR	SAIDIA	Chafik SABRI
33	5300018294	MUNICIPALITE DE GOULMIMA	MUNICIPALITE DE GOULMIMA	ERRACHIDIA	ERRACHIDIA	Goulmima (M)	
34	5300018295	BIBLIOTHEQUE MUNICIPAL TIT MELLIL	TIT MELLIL	TIT MELLIL	MEDIOUNA	TIT MELLIL	Amine CHERRADI
35	5300018296	FACULTE DES SCIENCES DHAR EL MAHRAZ	Faculté Sciences Dhar El Mahraz BP 1796	Fes Jdid D DBIB	FES	Saiss (M)	
36	5300018297	ANAPEC MEKNES	MEKNES	MEKNES	MEKNES	MEKNES	ALI Morjane
37	5300018298	COMMUNE RURALE IMOUZZER	Commune Imouzzer, Prov. Agadir Idaoutanane	AGADIR	AGADIR	Imouzzer	
38	5300018299	ANAPEC BOUZNIKA	BOUZNIKA	BOUZNIKA	BOUZNIKA	BOUZNIKA	Med Amine Benoissmin
39	5300018300	MUNICIPALITE DE BOUDNIB	MUNICIPALITE DE BOUDNIB	ERRACHIDIA	ERRACHIDIA	Boudnib (M)	
40	5300018301	Municipalité Boujdour	Municipalité Boujdour	LAAYOUNE	LAAYOUNE	Boujdour	
41	5300018302	Instut Sup Tech Tour Hot Appl Mohammedia	Complex Universitaire ISTATHAM	MOHAMMEDIA	MOHAMMEDIA	Mohammedia (M)	Asmae BEGGAR
42	5300018303	CIO Fac des Sciences Kenitra	FACULTE DES SCIENCES KENITRA	KENITRA	KENITRA	Kenitra Maamora	
43	5300018304	ANAPEC BERCHID	BD HASSAN II MUNICIPALITE BERRECHID	BERCHID	BERCHID	Berrechid (M)	M,BOUCHTA
44	5300018305	Commune Jorf Melha	Commune Jorf Melha	SIDI KACEM	SIDI KACEM	Jorf El Melha (M)	Mr , EL OUAHI
45	5300018306	MUNICIPALITE DCHEIRA EL JIHADIA	Municipalité Dchira El Jadida	AIT MELLOUL	AGADIR	Dcheira El Jihadia	
46	5300018307	CQP Hotellerie Bernoussi	CQP Hotellerie Bernoussi	Bernousi-Zenata	MOHAMMEDIA	Sidi Bernoussi (M)	Asmae BEGGAR
47	5300018308	ANAPEC AZROU	ANAPEC AZROU	AZROU	AZROU	Azrou (M)	
48	5300018309	ANAPEC SEFROU	SEFROU	SEFROU	SEFROU	Sefrou (M)	
49	5300018310	ANAPEC Sidi Kacem	Ancienne Bachaouia	SIDI KACEM	SIDI KACEM	Sidi Kacem (M)	Mr , EL OUAHI
50	5300018311	COMMUNE TIDASS	COMMUNE TIDASS	KHEMISSSET	KHEMISSSET	Tiddas	
51	5300018312	CRI Dakhla	CRI Dakhla	LAAYOUNE	DAKHLA	Dakhla	M, Zineddine
52	5300018313	MUNICIPALITE AIT MELLOUL	MUNICIPALITE AIT MELLOUL, AIT MELLOUL	AIT MELLOUL	AGADIR	Agadir (M)	
53	5300018314	CRI Anntenne Youssooufia	Bd Hassan II Youssooufia	SAFI	SAFI	Youssooufia (M)	Mr , FAKIHI
54	5300018315	MUNICIPALITE INEZGANE	MUNICIPALTE INEZGANE, INEZGANE	Inzegane	AGADIR	Inzegane (M)	
55	5300018316	Centre National Documentation Agdal	CND QUARTIER ADMI AGDAL	RABAT AGDAL	RABAT	Agdal Riyad (M)	
56	5300018317	Commune Lakssabi Moulouya	Lakssabi Moulouya	Boulmane	FES	Boulmane	
57	5300018318	ANAPEC EL IRFAN-1	Rabat Hassan	RABAT AGDAL	RABAT	Rabat Hassan (M)	
58	5300018319	MUNICIPALITE EL BROUJ	COMMUNE EL BROUJ	SETTAT	SETTAT	El Borouj (M)	M, BOUZIT
59	5300018320	CQP DEMNATE	DEMNATE	AZILAL	BENI MELLAL	Demnate (M)	LABAAJ Abdelaziz
60	5300018321	FACULTE DES SCIENCES EL JADIDA	BD DES FACULTES EL JADIDA	EL JADIDA	EL JADIDA	El Jadida (M)	Mme MAKOUDI
61	5300018322	MUNICIPALITE D'IFRANE	MUNICIPALITE D'IFRANE	IFRANE	AZROU	Ifrane (M)	
62	5300018323	COMMUNE DEROUA	COMMUNE DEROUA	BERCHID	BERCHID	Deroua	M,BOUCHTA
63	5300018324	ANAPEC TAROUDANT	Imm AZIZO Rte Ntn 10 NHITA	TAROUDANT	TAROUDANT	Aoulouz	IGMIDEN

64	5300018325	Centre Azrou Developpement Communautaire	Centre Azrou Developpement Communautaire	AZROU	AZROU	Azrou (M)	
65	5300018326	Chambre Française de Commerce	15 Avenue Mers Sultan Casa	Fida Derb Sultan	ANFA	Mers Sultan (M)	Mr, MAJIDI
66	5300018327	Commune Khnichet	Commune Khnichet	SIDI KACEM	SIDI KACEM	Khnichet	Mr, EL OUAHI
67	5300018328	MUNICIPALITE ROMMANI	MUNICIPALITE ROMMANI	KHEMISSSET	KHEMISSSET	Rommani (M)	
68	5300018329	ENSAM MEKNES	ENSAM BP 4024 MEKNES AL ISMAILIA	AL ISMAILIA	MEKNES	Al Ismailia (M)	ALI Morjane
69	5300018330	CENTRE SOCIAL SIDI HAJJAJ	Sidi Hajjaj	Mediouna	MEDIOUNA	Sidi Hajjaj	Hajar LAITI
70	5300018331	CRI Laâyoune	CRI Laâyoune	LAAYOUNE	LAAYOUNE	Laayoune	
71	5300018384	BAM Es-Semara	BAM Es-Semara	LAAYOUNE	LAAYOUNE	Smara	
72	5300018929	FAC SC ECONOMIQUES ,JURIDIQUES MEKNES	Fac Scie, Economiques,Juridiques Sociales	AL ISMAILIA	MEKNES	Al Ismailia (M)	ALI Morjane
73	5300069609	commune Touissit	commune urbaine de touissit/jerada	JERADA	OIJDA	Touissit (M)	Mr, LAAROUISSI
74	5300069610	municipalité de ksar el kabir	municipalité de ksar el kabir	LARACHE	LARACHE	Ksar El Kebir (M)	
75	5300069611	Municipalité d'Essaouira	Municipalité d'Essaouira	ESSAOUIRA	ESSAOUIRA	Essaouira (M)	Mr, AIT TAMA
76	5300069612	ANAPEC Marrakech	9 LOT D ASSIF MARRAKECH	Marakech - Menar	MARRAKECH	Menara Gueliz (M)	Mr, ZIKI
77	5300069613	COMMUNE AZZABA	Délegation AOS des FAR à fes	Fes Jdid D DBIB	FES	FES	
78	5300069614	Centre Post Carcéral Salé	BD A, EL KHATTABI Hay Essalam	SALE	SALE	Sale Bettana (M)	
79	5300069616	FST Beni Mellal	MGHILA B MELLAL	BENI MELLAL	BENI MELLAL	Beni Mellal (M)	LABAAJ Abdelaziz
80	5300069617	ANAPEC AGADIR	AGADIR	AGADIR	AGADIR	Agadir (M)	
81	5300069618	Assocation DECOL	1,rue mesallah kadima	LARACHE	LARACHE	Larache (M)	
82	5300069619	Maison d'initiative Assa-ZAG	Assa centre	ASSA ZAG	GUELMIM	Guelmim (M)	
83	5300069620	Province Jerada	Siège de la province Jerada	JERADA	OIJDA	Jerada (M)	Mr, LAAROUISSI
84	5300069621	ANAPEC Oujda	32,rue mohaou hammo,oujda	OIJDA ANGAD	OIJDA	Oujda Sidi Ziane (M)	Mr, LAAROUISSI
85	5300069622	Fac des sciences juridiques et économiques oujda	Cité AL qodss BP:724 oujda	OIJDA ANGAD	OIJDA	Sidi Yahya (M)	Mr, LAAROUISSI
86	5300069623	Commune bni Tadjite	Centre Bni Tadjite BP :40	FIGUIG	OIJDA	Bni Tadjite	Mr, LAAROUISSI
87	5300069624	ANAPEC ESSAOUIRA	Cité Administratif	ESSAOUIRA	ESSAOUIRA	Essaouira (M)	Mr, AIT TAMA
88	5300069624	Barid Al Maghrib Guelmim	Guelmim centre	GUELMIM	GUELMIM	Guelmim (M)	
89	5300069626	COMMUNE MLY YACOB	COMMUNE MLY YACOB	Zouagha My Yaco	FES	Moulay Yacoub (M)	
90	5300069628	EST OIJDA	EST Oujda commune SIDI MAAF	OIJDA ANGAD	OIJDA	Oued nachef s Mafa	Mr, LAAROUISSI
91	5300069629	Commune AMIZMIZ	COMMUNE AMIZMIZ	AL HAOUZ	MARRAKECH	Amizmiz	Mr, ZIKI
92	5300069630	CCIS Laâyoune	CCIS Laâyoune	LAAYOUNE	LAAYOUNE	Laayoune	
93	5300069632	Maison d'initiative Guelmim	Hay Tayert Guelmim	GUELMIM	GUELMIM	Guelmim (M)	
94	5300069633	Commune Khmiss Sahel	commune khmiss sahel	LARACHE	LARACHE	Khmiss Sahel	
95	5300069634	FACULTE DES LETTRES SAIS	FACULTE DES LETTRES SAISS	Fes Jdid D DBIB	FES	Saiss (M)	
96	5300069635	ANAPEC DE TAZA	AGENCE TAZA IMM, BENNANI	TAZA	TAZA	Taza El Jadida (M)	Mr, KHAZZARI

97	5300069636	ANAPEC AL HOCEIMA	rue Raya al Maghribia al hoceima	AL HOCEIMA	AL HOCEIMA	Al Hoceima (M)	
98	5300069637	Centre études universitaires Taza	Fondation Hassan II des OSAMAC TAZA	TAZA	TAZA	Taza El Jadida (M)	Mr , KHAZZARI
99	5300081915	FST SETTAT	UNIVERSITE HASSAN I SETTAT	SETTAT	SETTAT	Settat (M)	M, BOUZIT
100	5300081916	ANAPEC BENI MELLAL	Résid Essalam Av Abdelkrim ALKHATTABI	BENI MELLAL	BENI MELLAL	Beni Mellal (M)	LABAAJ Abdelaziz
101	5300081916	COMMUNE OULED ABBOU	OULED ABBOU	SETTAT	BERCHID	Oulad Abbou (M)	M,BOUCHTA
102	5300081917	FONDATION HASSAN II Oeuvre social des militaires KASBA	KASBAT TADLA	KASBA TADLA	BENI MELLAL	Beni Mellal (M)	LABAAJ Abdelaziz
103	5300081918	COMMUNE BENI AYAT	BENI AYAT	AZILAL	BENI MELLAL	Bni Ayat	LABAAJ Abdelaziz
104	5300081920	MUNICIPALITE D'ARFOUD	MUNICIPALITE D'ERFOUD	ERRACHIDIA	ERRACHIDIA	Arfoud (M)	
105	5300081922	BAM Aeroport Mohamed V	BAM Aeroport Mohamed V	CASA	HAY HASSANI	NOUASSER	Mr , HARRAR
106	5300081923	Barid Al Maghrib BEN SLIMANE	AGENCE AL FATH BARID AL MAGHRIBE	BEN SLIMANE	BOUZNIKA	Ben Slimane (M)	Med Amine Benoissmin
107	5300081924	CENTRE POST CARCERAL	BELVEDERE	CASA-AIN SEBAA HAY MOHAMEDI	HAY HASSANI	Assoukhour Assaouda	Mr , HARRAR
108	5300081925	ANAPEC TANGER 1	TANGER	TANGER	TANGER	TANGER	Mr , DHIBAT
109	5300081926	ANAPEC TETOUAN	angle av alger & ibn rochd	TETOUAN	TETOUAN	Tetouan Sidi Mandri	Mr , DRISSI
110	5300081926	Faculté polydisciplinaire Martil	Martil FAC polydisciplinaire	TETOUAN	TETOUAN	Martil (M)	Mr , DRISSI
111	5300081927	Faculté des sciences de Tétouan	Faculté des sciences de Tétouan	TETOUAN	TETOUAN	Tetouan Al Azhar (M)	Mr , DRISSI
112	5300081928	EST MEKNES	Marjane 1 BP 298	AL ISMAILIA	MEKNES	Maknassat Azaytoun	ALI Morjane
113	5300081930	CQP GUERCIF	CQP GUERCIF RTE OUJDA GUERCIF	TAZA	TAZA	Guercif (M)	Mr , KHAZZARI
114	5300081931	ANAPEC AGENCE FES	Av Egypte Rési Al Mouwahidine 1 Etage	Fes Jdid D DBIB	FES	Mechouar Fes Jdid	
115	5300081934	ASDM	95, rte ain bni mathar , bno khaldoun oujda	OUJDA ANGAD	OUJDA	Oujda Sidi Ziane (M)	Mr , LAAROUSSI
116	5300083480	chambre commerce et industrie	Cité al quods B-P 413 OUJDA	OUJDA ANGAD	OUJDA	Sidi Driss El Qadi	Mr , LAAROUSSI
117	5300083481	FACULTE DES LETTRES EL JADIDA	Bd khaliil jabrane el jadida	EL JADIDA	EL JADIDA	El Jadida (M)	Mme MAKOUDI
118	5300083482	AZIJ	BP 274 EL JADIDA	EL JADIDA	EL JADIDA	El Jadida (M)	Mme MAKOUDI
119	5300083483	Association Essaouira Mogador	4 rue du caire Essaouira	ESSAOUIRA	ESSAOUIRA	Essaouira (M)	Mr , AIT TAMA
120	5300083483	CCIS de Safi	rue tetouan ville nouvelle	SAFI	SAFI	Asfi Boudheb (M)	Mr , FAKIHI
121	5300083484	Centre Irchad Attalib	Av Ibn Battouta, bibliothèque azib derai	SAFI	SAFI	Asfi Zaouia (M)	Mr , FAKIHI
122	5300083485	MUNICIPALITE AIT BAHA	Municipalité Ait Baha	Chtouka Ait Baha	AGADIR	Ait Baha (M)	
123	5300083486	CCIS Tantan	Bd, Hassan II Tantan	TAN-TAN	TANTAN	Tan Tan (M)	Makhoukhi Abderrahim
124	5300083487	CRI Guelmim Es-Smara	Bd, Med VI Région Guelmim Es-Smara	GUELMIM	GUELMIM	Guelmim (M)	
125	5300089631	ASSOCIATION INITIATIVE URBAINE	Derb Moulay Cherif	Casa-Ain Sebba	AIN SEBAA	H, Moham	Mr , MAZAOUI
126	5300090227	ESPACE EMPLOI AGENCE SETTAT	AGENCE SETTAT	SETTAT	SETTAT	Settat (M)	M, BOUZIT
127	5300090233	Agence Anapec Bernoussi	Sidi Moumen	Casa	BERNOUSSI	Sidi Moumen	M, LAJDEL
128	5300090233	Centre Lalla Aicha	ITA Art Graphique derb Korea	Fida Derb Sultan	ANFA	El Fida	Mr, MAJIDI

129	5300090236	ISTA TRANSPORT AIT MELLOUL	ZONE INDUSTRIELLE BP 1097 AIT MELLOUL	AIT MELLOUL	AGADIR	Ait Melloul (M)	
130	5300090239	AGENCE AIN SEBAA	AIN SEBAA	Casa-Ain Sebbaa	AIN SEBAA	Ain Sebbaa (M)	Mr , MAZAOUI
131	5300090240	ANAPEC Kenitra	Gare Sidi Slimane	KENITRA	KENITRA	Sidi Slimane (M)	
132	5300090241	INSTITUT TECHNIQUE AGRICOLE FBS	INSTITUT TECHNIQUE AGRICOLE FBS	BENI MELLAL	BENI MELLAL	Beni Mellal (M)	LABAAJ Abdelaziz
133	5300090440	ANAPEC Guelmim	AV MED VI N° 82	GUELMIM	GUELMIM	Guelmim (M)	
134	5300111321	IHEES	3 Rue Taib Abdelkrim Casa	Casa - Anfa	ANFA	Sidi Belyout (M)	Mr, MAJIDI
135	5300111322	Agence Laâyoune - pour IPED Boujdour	Agence Laâyoune - pour IPED Boujdour	LAAYOUNE	LAAYOUNE	Boujdour	
136	5300111323	ESIG	La Colline 2-Route de Nouasseur Casa	Ain Chok H, Hass	ANFA	Sidi Maarouf (M)	Mr, MAJIDI
137	5300111325	Barid Al Maghrib FKHIH BEN SALAH	FKIHH BEN SALAH CENTRE	BENI MELLAL	BENI MELLAL	Fquih Ben Salah (M)	LABAAJ Abdelaziz
138	5300111327	Barid Al Maghrib TATA	TATA centre	TATA	GUELMIM	Guelmim (M)	
139	5300111328	Barid Al Maghrib KASBA TADLA	KASBAT TADLA HAY KANTIRATE	BENI MELLAL	BENI MELLAL	Kasba Tadla (M)	LABAAJ Abdelaziz
140	5300111329	Agence Laâyoune	Agence Laâyoune	LAAYOUNE	LAAYOUNE	Laayoune	
141	5300111330	Barid Al Maghrib Saïdia	BAM Saïdia	BERKANE	NADOR	Saïdia (M)	Chafik SABRI
142	5300111331	ESITH	Route d'El Jadida Km 8 Casa	Ain Chok H, Hass	ANFA	Lissasfa (M)	Mr, MAJIDI
143	5300111332	ITA al HOCEIMA	ITA AL HOCEIMA	AL HOCEIMA	AL HOCEIMA	Al Hoceima (M)	
144	5300111333	Barid Al Maghrib FNIDEQ	BAM FNIDEQ	TETOUAN	TETOUAN	Fnidq (M)	Mr , DRISSI
145	5300111334	Barid Al Maghrib Zone industriel Martil	BAM zone industrielle de Martil Tetouan	TETOUAN	TETOUAN	Martil (M)	Mr , DRISSI
146	5300111335	Agence Laâyoune - Pour IPED Laâyoune	Agence Laâyoune - Pour IPED Laâyoune	LAAYOUNE	LAAYOUNE	Laayoune	
147	5300111370	ESG MAROC	4-18 Rue Chaouïa (Ex Rue Colbert) Casa	Casa - Anfa	ANFA	Sidi Belyout (M)	Mr, MAJIDI
148	5300111371	IPM AL HOCEIMA	Institut de la peche maritime d'al hoceima	AL HOCEIMA	AL HOCEIMA	Al Hoceima (M)	
149	5300111372	ISCAE	Km 9,5 Route de Nouasseur Oasis Casa	Ain Chok H, Hass	ANFA	Bouskoura	Mr, MAJIDI
150	5300111373	IPED Tarfaya	IPED Tarfaya	LAAYOUNE	LAAYOUNE	Tarfaya	
151	5300111374	Ecole d'Agriculture Jnan Ben Hlima Meknes	Jnan Ben Hlima	Meknes-MENZEH	MEKNES	Boufakrane (M)	ALI Morjane
152	5300111375	Agence Laâyoune - Pour espace E, El Marsa	Agence Laâyoune - Pour espace E, El Marsa	LAAYOUNE	LAAYOUNE	Laayoune	
153	5300111376	Barid Al Maghrib Aklim	BAM Aklim	BERKANE	NADOR	Aklim (M)	Chafik SABRI
154	5300111377	BAM TIZNIT	BAM TIZNIT	TIZNIT	TIZNIT	Tiznit (M)	Mr , IGMIDEN
155	5300111378	Barid Al Maghrib M'DIQ	BAM AL M'DIQ	TETOUAN	TETOUAN	M'Diq (M)	Mr , DRISSI
156	5300111380	BAM El Marsa	BAM El Marsa	LAAYOUNE	LAAYOUNE	Laayoune	
157	5300111381	ISGI	21 Rue D'Avesnes Bd Med V Casa	Sokhour Sawda	ANFA	Sokhour Sawda	Mr, MAJIDI
158	5300111382	ANAPEC Dakhla	Avenue Ahmed Bencheikroune Massira 2	DAKHLA	DAKHLA	Dakhla	M, Zineddine
159	5300111383	EFA Casablanca	Bd Tarik El Ouahda Ain Sebbaa Casa	Ain Sebbaa	ANFA	Ain Sebbaa (M)	Mr, MAJIDI
160	5300120302	ISTA TAROUDANT	TAROUDANT	TAROUDANT	TAROUDANT	Taroudannt (M)	IGMIDEN

161	5300120304	BAM El Wahda	BAM El Wahda	LAAYOUNE	LAAYOUNE	Laayoune	
162	5300120305	ANAPEC Ouarzazat	Bd Mohamed V	OUARZAZATE	OUARZAZATE	Ouarzazate (M)	M, EL HACHMI
163	5300120306	ESTEM (IN'SUP)	BD 9 AVRIL DERB GHELEF CASA	Casa - Anfa	HAY HASSANI	El Maarif (M)	Mr , HARRAR
164	5300120307	ISTA HAY ES- SALAM	ISTA HAY ES-SALAM	SALE	SALE	Sale Bettana (M)	
165	5300120308	H,E,M	BD NADOR CASABLANCA	Fida Derb Sultan	HAY HASSANI	Al Fida (M)	Mr , HARRAR
166	5300120309	AGENCE INTERNATIONALE RABAT	RABAT	RABAT AGDAL	RABAT	Agdal Riyad (M)	Mr OUSTI
167	5300120310	HECI KENITRA	535 BV MED V	KENITRA	KENITRA	Kenitra Maamora	
168	5300120443	INPT	MADINAT EL IRFAN	RABAT AGDAL	RABAT	Agdal Riyad (M)	
169	5300121858	ISTA Kenitra	ISTA KENITRA	KENITRA	KENITRA	Kenitra Maamora	
170	5300121861	ISTAHT Agadir	Rue de la foire centre ville agadir	AGADIR	AGADIR	Agadir (M)	
171	5300121862	ESI Rabat	Av Allal Al Fassi Al Irfane	RABAT AGDAL	RABAT	Agdal Riyad (M)	
172	5300121863	IGA BELVEDERE	BELVEDERE CASA	Sokhour Sawda	AIN SEBAA	Sokhour Sawda	Mr , MAZAOUI
173	5300121866	ESPACE EMPLOI SIDI SLIMANE	ESPACE EMPLOI SIDI SLIMANE	KENITRA	KENITRA	Kenitra Maamora	
174	5300121868	HEM	HAY NAHDA	RABAT AGDAL	RABAT	El Youssoufia (M)	
175	5300121870	CQP YAACOUB EL MANSOUR	CQP YAACOUB EL MANSOUR	RABAT AGDAL	RABAT	Agdal Riyad (M)	
176	5300121872	BARID AL MAGHREB AGENCE ZITOUNE	BARID AL MAGHREB ZITOUNE	AL ISMAILIA	MEKNES	MEKNES	ALI Morjane
177	5300121874	ENSEM	BP 8118 Oasis Route d'El Jadida Casa	Ain Chok H, Hass	ANFA	Lissasfa (M)	Mr, MAJIDI
178	5300121875	ENSA AGADIR	BD ABDERRAHIM BOUABID BP 1136 AGDIR	AGADIR	AGADIR	Agadir (M)	
179	5300121876	CQP MIRLFET	BP 71 ROUTE DE SIDI IFNI MIRLEFT	TIZNIT	TIZNIT	Mirleft	Mr , IGMIDEN
180	5300121879	BAM Dakhla	BAM Dakhla	DAKHLA	DAKHLA	Dakhla	M, Zineddine
181	5300121881	HECI	27, RUE TATA RTE ELJADIDA CASA	Ain Chok H, Hass	HAY HASSANI	Hay Hassani (M)	Mr , HARRAR
182	5300121882	ANAPEC MEKNES	MEKNES	MEKNES	MEKNES	MEKNES	ALI Morjane
183	5300121885	ANAPEC EL IRFANE-2	MADINAT EL IRFAN	RABAT AGDAL	RABAT	Agdal Riyad (M)	
184	5300121888	Barid Al Maghrib Essaouira Ple	borj i essaouira	ESSAOUIRA	ESSAOUIRA	Essaouira (M)	Mr , AIT TAMA
185	5300121891	ESIG	ESIG RUE OUED AKRACH	RABAT AGDAL	RABAT	El Youssoufia (M)	
186	5300121891	EST de Salé	route de kenitra	SALE	SALE	Sale Bab Lamrissa	
187	5300121892	ISTA al massira	BD AL MASSIRA	EL JADIDA	EL JADIDA	El Jadida (M)	Mme MAKOUDI
188	5300121893	ESIAC	122, Bd Anfa	Casa - Anfa	HAY HASSANI	Anfa (M)	Mr , HARRAR
189	5300121894	Réseau des Associations Unies	Hay Adil	CASA-AIN SEBAA HAY MOHAMEDI	AIN SEBAA	H,Moham	Mr , MAZAOUI
190	5300121895	ANAPEC Ain Sebaâ	anapec ain sebaâ, allés des soforasses,	Ain Sebaa	AIN SEBAA	Ain Sebaa (M)	Mr , MAZAOUI
191	5300121897	ISIAM AGADIR	AVENUE HASSAN BP805 AGADIR	AGADIR	AGADIR	Agadir (M)	
192	5300121898	ISTA TIZNIT	ITA TIZNIT	TIZNIT	TIZNIT	Tiznit (M)	Mr , IGMIDEN
193	5300121900	INSEA	MADINAT EL IRFAN	RABAT AGDAL	RABAT	Agdal Riyad (M)	

194	5300121902	Complexe Bechar Al Khayr	hay mohammadi	Casa-Ain Sebaa	AIN SEBAA	H,Moham	Mr , MAZAOUI
195	5300121903	EST AGADIR	AGADIR	AGADIR	AGADIR	Agadir (M)	
196	5300121905	DAR AL MOWATEN	RABAT	RABAT AGDAL	RABAT	Agdal Riyad (M)	
197	5300121906	EMSI Casablanca	154, RUE EL BAKRI	Casa - Anfa	HAY HASSANI	Sidi Belyout (M)	Mr , HARRAR
198	5300121907	ITHT El Jadida	avenue des nations unis	EL JADIDA	EL JADIDA	El Jadida (M)	Mme MAKOUDI
199	5300121908	ANAPEC Larache	ANAPEC Larache	LARACHE	LARACHE	Larache (M)	
200	5300121909	Agence Zellaqa	Agence Zellaqa	CASA	ZELLAQA	Casa	Mr , JALAL
201	5300121910	ISTA HAY NAHDA	ISTA YAY NAHDA RABAT	RABAT AGDAL	RABAT	El Youssoufia (M)	
202	5300121912	ENCG Kenitra	ENCG KENITRA	KENITRA	KENITRA	Kenitra Maamora	
203	5300121914	CAPC	ABBATOIRE AGADIR	AGADIR	AGADIR	Agadir (M)	
204	5300121914	OSAMAC	BENSERGAO	AGADIR	AGADIR	Agadir (M)	
205	5300121915	ENCG AGADIR	BP37/S HAY SALAM AGADIR	AGADIR	AGADIR	Ain Chock (M)	
206	5300121916	IAV	AV ALLAL AL fASSI Al Irfane	RABAT AGDAL	RABAT	Agdal Riyad (M)	
207	5300121917	JGA	AV OUKBA BEN NAFEE AGDAL	RABAT AGDAL	RABAT	Agdal Riyad (M)	
208	6101077668	Agence Laâyoune	Agence Laâyoune	LAAYOUNE	LAAYOUNE	Laayoune	
209	6101308984	municipalité AAROUJ	municipalité ARROUJ	NADOR	NADOR	Al Aaroui (M)	Chafik SABRI
210	6101308985	COMMUNE DAR BOUAZZA	Commune dar bouazza	Ain Chok H, Hass	HAY HASSANI	Dar Bouazza	Mr , HARRAR
211	6101308986	commune MIDAR	commune MIDAR	NADOR	NADOR	Midar	Chafik SABRI
212	6101308987	ANAPEC AZROU	ANAPEC AZROU	AZROU	AZROU	Azrou (M)	
213	6101308988	MUNICIPALITE AZEMMOUR	Q,A BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE	EL JADIDA	EL JADIDA	Azemmour (M)	Mme MAKOUDI
214	6101308990	Commune oued amliil	Dar Al moatine de l'entraide nationale	TAZA	TAZA	Ouad Amlil (M)	Mr , KHAZZARI
215	6101308991	Annexe du CRI à Sidi Kacem	Annexe CRI Sidi Kacem	SIDI KACEM	SIDI KACEM	Sidi Kacem (M)	Mr , EL OUAHI
216	6101308992	MUNICIPALITE ZEMAMRA	BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE ZEMAMRA	EL JADIDA	EL JADIDA	Zemamra (M)	Mme MAKOUDI
217	6101308993	ANAPEC TEMARA	AGENCE TEMARA	Skhirate Temara	TEMARA	Temara (M)	Mr , OUAMMOU
218	6101308994	Maison d'initiative TATA	TATA centre	TATA	GUELMIM	Guelmim (M)	
219	6101308995	Commune Figuig	BP 121 Figuig 61000	FIGUIG	OUJDA	Figuig (M)	Mr , LAAROUCI
220	6101308997	COMMUNE DE M'RIRT	BIBLIOTHEQUE MUNICIPAL DE M'RIRT	KHENIFRA	KHENIFRA	M'Rirt (M)	ALI Morjane
221	6101394729	ECOLE NATIONALE D'AGRICULTURE	BP s/40 meknes principale	AL ISMAILIA	MEKNES	Maknassat Azaytoun	ALI Morjane
222	6101394730	CCIS TANGER	Angle rue Ibnou Taïmya et Hariri Tanger	Tanger-Assilah	TANGER 2	Tanger (M)	Mr , BENOISMINE
223	6101394849	CCIS Tetouan	lot al matar Tétouan	TETOUAN	TETOUAN	Tetouan Sidi Mandri	Mr , DRISSI
224	6101394850	Commune Tissa	CU Tissa	TAOUNATE	TAZA	Tissa (M)	Mr , KHAZZARI
225	6101394851	COMMUNE SIDI ABED	SIDI ABED	EL JADIDA	EL JADIDA	Sidi Abed	Mme MAKOUDI
226	6101394852	municipalité EL AOUN	bibliothèque municipale EL AOUN	TAOURIRT	NADOR	El Aoun Sidi	Chafik SABRI
227	6101394854	Municipalité BOULEMANE	MUNICIPALITE BOULEMANE	BOULEMANE	FES	Boulemane (M)	

228	6101394855	BIBLIOTHEQUE MUNICIPALITE MISSOUR	MUNICIPALITE MISSOUR	BOULEMANE	FES	Missour (M)	
229	6101394856	Commune TARGUISTE	CU TARGUISTE	AL HOCEIMA	AL HOCEIMA	Targuist (M)	
230	6101394857	Commune Urbaine Karia Ba Mohamed	CU Karia ba mohamed	TAOUNATE	TAZA	Karia Ba Mohamed	Mr , KHAZZARI
231	6101394858	MUNICIPALITE DE KHENIFRA	BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE KHENIFRA	KHENIFRA	Khenifra	Khenifra (M)	
232	6101394859	Commune rurale Ain Dfali	Commune rurale, Ain Dfali	SIDI KACEM	SIDI KACEM	Ain Dfali	Mr , EL OUAHI
233	6101394860	ANAPEC chefchaouen	ANAPEC de chefchaouen	CHEFCHAOUEN	CHEFCHAOUEN	Chefchaouen (M)	Mme FOUZIA
234	6101394861	Municipalité IMMOUZZER MARMOUCHA	MUNICIPALITE IMMOUZZER MARMOUCHA	BOULEMANE	FES	Imouzzer Marmou	
235	6101394862	CRI de Sidi Bennour	Sidi Bennour	Sidi Bennour	EL JADIDA	El Jadida (M)	Mme MAKOUDI
236	6101394862	MUNICIPALITE SIDI BENNOUR	QUARTIER ADMINISTRATIF SIDI BENNOUR	EL JADIDA	EL JADIDA	Sidi Bennour (M)	Mme MAKOUDI
237	6101394863	AGENCE TAN TAN	AGENCE TAN TAN	TAN-TAN	TANTAN	Tan Tan (M)	Makhoukhi Abderrahim
238	6101394864	Bibliothèque Municipale Ouezzane	Bibliothèque Municipale Ouezzane	SIDI KACEM	SIDI KACEM	Ouezzane (M)	Mr , EL OUAHI
239	6101394865	CRI SETTAT	WILAYA SETTAT	SETTAT	SETTAT	Settat (M)	M, BOUZIT
240	6101394866	ANAPEC AZILAL	AZILAL BD MED V	AZILAL	BENI MELLAL	Azilal (M)	LABAAJ Abdelaziz
241	6101394867	municipalité AHFIR	municipalité AHFIR	BERKANE	NADOR	Ahfir (M)	Chafik SABRI
242	6101394867	Barid Al Maghrib Tantan Centre	Tantan Ville	TAN-TAN	TANTAN	Tan Tan (M)	Makhoukhi Abderrahim
243	6101394881	CRI AGADIR	Imm,Iguinouane Av,Med V	AGADIR	AGADIR	Agadir (M)	
244	6101394882	CCIS Taounate	CCIS Taza	TAOUNATE	TAZA	Taounate (M)	Mr , KHAZZARI
245	6101394962	Comune Rurale BNI BOUFRAH	CR BNI BOUFRAH	AL HOCEIMA	AL HOCEIMA	Bni Boufrah	
246	6101394963	CRI CASA	60 Bd Hassan II Casa	Casa - Anfa	ANFA	Anfa (M)	Mr, MAJIDI
247	6101394964	COMMUNE MY ABDELLAH	MY ABDELLAH	EL JADIDA	EL JADIDA	Moulay Abdellah	Mme MAKOUDI
248	6101394965	Municipalité ZEGANGAN	Municipalité ZEGANGAN	NADOR	NADOR	Zeghanghane (M)	Chafik SABRI
249	6101394965	Municipalité BENI ENSAR	municipalité BENI ENSAR	NADOR	NADOR	Bni Ansar (M)	Chafik SABRI
250	6101394966	Commune Urbaine Ghafsai	CU ghafsai	TAOUNATE	TAZA	Ghafsai (M)	Mr , KHAZZARI
251	6101394967	Municipalité OUTAT EL HAJ	MUNICIPALITE OUTAT EL HAJ	BOULEMANE	FES	Outat El Haj (M)	
252	6101394968	CCIS DE MEKNES	sahat abdelazizi ben driss BP325 VN	Meknes-MENZEH	MEKNES	Hamrya (M)	ALI Morjane
253	6101394969	Annexe Anapec el hajeb	ANAPEC EL HAJEB	EL HAJEB	EL HAJEB	El Hajeb (M)	
254	6101394970	Commune Ain mediouna	COMMUNE AIN MADIOUNA	TAOUNATE	TAZA	Ain Mediouna	Mr , KHAZZARI
255	6101394971	CRI NADOR	annexe Province NADOR	NADOR	NADOR	Nador (M)	Chafik SABRI
256	6101394973	Association BOUREGREG	Boulevard Al Massira Al Khadra MBETTANA	SALE	SALE	Sale Bettana (M)	
257	6101394974	ANAPEC MEKNES	MEKNES	Meknes-MENZEH	MEKNES	MEKNES	ALI Morjane
258	6101394975	Faculté AL AKHAWAYENE	BP 104 AL AKHAWAYENE IFRANE	IFRANE	AZROU	Ifrane (M)	
259	6101394976	COMMUNE OULAD FREJ	COMMUNE OULAD FREJ	EL JADIDA	EL JADIDA	El Jadida (M)	Mme MAKOUDI
260	6101394977	Bibliothèque Municipale Belksiri	Bibliothèque Municipale Belksiri	SIDI KACEM	SIDI KACEM	Mechra Bel Ksiri (M)	Mr , EL OUAHI

261	6101394978	Commune Tahala	CU Tahala	TAZA	TAZA	Tahla (M)	Mr , KHAZZARI
262	6101394981	Fondation HASSAN II pour les OSAMAC	Fondation HASSAN II pour les OSAMAC	MEKNES	MEKNES	MEKNES	ALI Morjane
263	6101394987	MUNICIPALITE D'ERRACHIDIA	AGENCE ERRACHIDIA	ERRACHIDIA	ERRACHIDIA	Errachidia (M)	
264	6101395073	municipalité TAOURIRT	bibliothèque municipale TAOURIRT	TAOURIRT	NADOR	Taourirt (M)	Chafik SABRI
265	6101395074	Municipalité Bouarfa	BD Hassan II Bouarfa	OUJDA ANGAD	OUJDA	Ahl Angad	Mr , LAAROUSI
266	6101395075	CCIS AGADIR	Avenue Hassan II	AGADIR	AGADIR	Agadir (M)	
267	6101395156	Commune Urbaine IMZOUREN	CU IMZOUREN	AL HOCEIMA	AL HOCEIMA	Imzouren (M)	
268	6101395157	CRI Rabat	CRI Rabat	RABAT AGDAL	RABAT	Agdal Riyad (M)	
269	6101395158	INSTITUT DE TOURISME OUARZAZATE	Av moulay rachid immeuble dades ourzazate	AGADIR	OUARZAZATE	Agadir (M)	M, EL HACHMI
270	6101395160	COMMUNE OUALIDIA	COMMUNE OUALIDIA	EL JADIDA	EL JADIDA	Loualidia	Mme MAKOUDI
271	6101395161	CRI Kenitra	19,Av des FAR	KENITRA	KENITRA	Kenitra Maamora	
272	6101395162	Commune Aknoul	CU Aknoul Taza	TAZA	TAZA	Aknoul (M)	Mr , KHAZZARI
273	6101395163	ANAPEC K HOURIBGA	ANAPEC K HOURIBGA	K HOURIBGA	K HOURIBGA	Khouribga (M)	M, NABIL
274	6101395165	CRI FES	CRI FES	Fes Jdid D DBIB	FES	Mechouar Fes Jadid	
275	6154210596	Agence Anapec My Driss Zerhoune	Agence Anapec My Driss Zerhoune	ZERHOUNE	ZERHOUNE	Zerhoun (M)	
276	6154459965	Social Anciens Combattant FAR Meknes	MEKNES	MEKNES	?????	?????	
277	5300018303	Université Ibn Toufail Kenitra	Bibliothèque Universitaire	KENITRA	KENITRA	Kenitra Maamora	
278	5300018320	Barid Al Maghrib SYBA	SYBA POSTE	S, Youssef B , ALI	MARRAKECH	Sidi Youssef Ben Ali	Mr , ZIKI
279	5300069613	EL MENZEL / PROVINCE	EL MENZEL / PROVINCE	SEFROU	SEFROU	EL MENZEL	
280	5300069615	Municipalité Ain bni mather	Municipalité ain bni mather	JERADA	OUJDA	Ain Bni Mathar (M)	Mr , LAAROUSI
281	5300069627	ITHT Salé	HAY INBIAT	SALE	SALE	Sale Tabriquet (M)	
282	5300081913	ANAPEC K HOURIBGA	ANAPEC K HOURIBGA	K HOURIBGA	K HOURIBGA	Khouribga (M)	M, NABIL
283	5300081914	ANAPEC K HOURIBGA	ANAPEC K HOURIBGA	K HOURIBGA	K HOURIBGA	Khouribga (M)	M, NABIL
284	5300081933	Commune Rurale Bouadel	CR Bouadel	TAOUNATE	TAZA	Bouadel	Mr , KHAZZARI
285	5300090231	ANAPEC Mohammedia	ANAPEC Mohammedia	MOHAMMEDIA	MOHAMMEDIA	Mohammedia (M)	Asmae BEGGAR
286	5300090238	ANAPEC K HOURIBGA	ANAPEC K HOURIBGA	K HOURIBGA	K HOURIBGA	Khouribga (M)	M, NABIL
287	5300090439	Commune Rurale Bni Lent	CR Bni Lent	TAZA	TAZA	Bni Lent	Mr , KHAZZARI
288	5300090447	ANAPEC NADOR	bd sakia hamra rue 26 N° 24	NADOR	NADOR	Nador (M)	Chafik SABRI
289	5300111324	ENCG Marrakech	AV ALLAL EL FASSI MARRAKECH	Marakech - Menar	MARRAKECH	Menara Gueliz (M)	Mr , ZIKI
290	5300121859	ISTA Ouarzazate	BP249 Ouarzazate	OUARZAZATE	OUARZAZATE	Ouarzazate (M)	M, EL HACHMI
291	5300121860	ENSIAS	ENSIAS EI IRFAN AGDAL	RABAT AGDAL	RABAT	Agdal Riyad (M)	
292	5300121864	IJHEM	IJHEM HAY ENNAHDA	RABAT AGDAL	RABAT	Agdal Riyad (M)	
293	5300121865	ISGI	AZLI MARRAKECH	Marakech - Menar	MARRAKECH	Menara Gueliz (M)	Mr , ZIKI
294	5300121866	Gare ONCF Sidi Slimane	Sidi Slimane	Sidi Slimane	SIDI KACEM	Sidi Slimane (M)	Mr , EL OUAHI

295	5300121869	ISTAHT Marrakech	AV MOHAMED VI GUELIZ	Marakech - Menar	MARRAKECH	Menara Gueliz (M)	Mr , ZIKI
296	5300121871	Barid Al Maghrib BEN GUERIR	BENGUERIR PRINCIPALE	BenGrir	BENGRIR	Ben Guerir (M)	
297	5300121873	ISTA AGADIR	AGADIR	AGADIR	AGADIR	Agadir (M)	
298	5300121875	ENSA AGADIR	AGADIR	AGADIR	AGADIR	Agadir (M)	
299	5300121877	ECOLE DES MINES Marrakech	ISSIL MARRAKECH	Marakech - Menar	MARRAKECH	Menara Gueliz (M)	Mr , ZIKI
300	5300121878	Barid Al Maghrib TAOUNATE PL	POSTE PRINCIPALE TAOUNATE	TAOUNATE	TAZA	Taounate (M)	Mr , KHAZZARI
301	5300121880	Faculté des Sciences Kenitra	Kenitra	KENITRA	KENITRA	Kenitra Maamora	
302	5300121883	ISTA IE CASA	Ben Msik	Casa	AIN SEBAA	Ben Msik	Mr , MAZAOUI
303	5300121884	EHEEC	CMS MARRAKECH	Marakech - Menar	MARRAKECH	Menara Gueliz (M)	Mr , ZIKI
304	5300121886	ANAPEC Marrakech	Assif Marrakech	Marrakech	MARRAKECH	Marrakech M	Mr , ZIKI
305	5300121887	Barid Al Maghrib KELAA	KELAA POSTE	Kelaa SRAGHNA	KELAA SRAGHNA	Kelaat Sraghna (M)	
306	5300121889	ANAPEC Marrakech	Assif Marrakech	Marrakech	MARRAKECH	Marrakech M	Mr , ZIKI
307	5300121899	Barid Al Maghrib CHICHAOUA	CHICHAOUA POSTE	CHICHAOUA	CHICHAOUA	Chichaoua (M)	
308	5300121901	ISI Marrakech	AZLI MARRAKECH	Marakech - Menar	MARRAKECH	Menara Gueliz (M)	Mr , ZIKI
309	5300121985	EMI-2	EMI AGDAL	RABAT AGDAL	RABAT	Agdal Riyad (M)	
310	6101394730	Barid Al Maghrib ASSILAH	PLACE NATION UNISES ASSILAH	Tanger-Assilah	TANGER 1	Assilah (M)	
311	6101394853	Municipalité Jerada	Boulevard Hassan II Jerada	JERADA	OIJDA	Jerada (M)	Mr , LAAROUISSI
312	6101394961	ISIT Tanger	IISIT BAIE DE TANGER B,P 1651 TANGER	Tanger-Assilah	TANGER 2	Tanger (M)	Mr , BENOISMINE
313	6101394972	Agence Anapec Tanger 2	Av, Omar Ibn El Khattab près siège de Wilaya	Tanger-Assilah	TANGER 2	Tanger (M)	Mr , BENOISMINE
314	6101395072	CRI OIJDA	Rue 2,Nations Unis oujda	OIJDA ANGAD	OIJDA	Ahl Angad	Mr , LAAROUISSI
315	6101395073	CHAMBRE DE COMMERCE EL KALAA SRAGHNA	KALAA SRAGHNA	Kelaa SRAGHNA	MARRAKECH	KALAA SRAGHNA	Mr , ZIKI
316	6101395074	CAIO	CAIO Av Abdallah Regragui, Madnate Al Irfane	RABAT AGDAL	RABAT	Agdal Riyad (M)	
317	6101395075	COMMUNE BHALIL	COMMUNE BHALIL	SEFROU	SEFROU	Bhalil (M)	
318	6101395156	ESPACE ASSOCIATIVE FONDATION RHAMNA	SKHOUR RHAMNA	Skhour RHAMNA	MARRAKECH	SKHOUR RHAMNA	Mr , ZIKI
319	6101395157	COMMUNE AGDAL FES	COMMUNE AGDAL FES	Fes Jdid D DBIB	FES	AGDAL (M)	
320	6101395158	ITHT ATLAS	AV SAINLOUIS BP 1546 ATLAS FES	Fes Jdid D DBIB	FES	Mechouar Fes Jdid	
321	6101395159	ENCG Tanger	route de l'aéroport B,P 1255 90000	Tanger-Assilah	TANGER 2	Tanger (M)	Mr , BENOISMINE
322	6101395160	Fondation sidi Moumen occident - orient	Sidi Moumen	Casa	BERNOUSSI	Sidi Moumen	M, LAJDEL
323	6101395161	ITHTGM ANAS FES	HAY ANAS FES SAISS	Fes Jdid D DBIB	FES	Saiss (M)	
324	6101395162	MUNICIP AKNOUL		AKNOUL			
325	6101395164	CHAMBRE DE COMMERCE MARRAKECH	EL HARTI MARRAKECH	Marakech - Menar	MARRAKECH	Menara Gueliz (M)	Mr , ZIKI
326		Annexe Anapec El Ouatia	El Ouatia Ville Tantan	TAN-TAN	TANTAN	El Ouatia (M)	Makhoukhi Abderrahim

ARTICLE 21 : MONTANT DU MARCHÉ

Arrêté le montant du présent marché à la somme de
..... DH/TTC,
=====

Marché n°_____/2011

Passé en application des dispositions de l'article 6 de l'alinéa 2, § 1 de l'article 16 et alinéa 3, § 3 de l'article 17, du décret N° 2-06-388 du 16 Moharrem 1428 (5 Février 2007) fixant les formes et conditions de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Objet :

LA MAINTENANCE PIECE ET MAIN D'ŒUVRE SUR SITE DU :

- **MATERIEL INFORMATIQUE (MICRO-ORDINATEUR, PC PORTABLE, IMPRIMANTE ET SCANNER)**
- **BORNES INTERACTIVES,**
- **RESEAUX (LAN) INFORMATIQUE ET TELECOMS DE L'ANAPEC (ROUTEUR, SWITCH, PRISE INFORMATIQUE ET TELEPHONIQUE ET PABX),**
- **MATERIEL DE BUREAU (PHOTOCOPIEUR ET FAX),**

<u>PRESENTE PAR</u> <u>LE DIRECTEUR DES RESSOURCES DE</u> <u>L'ANAPEC</u>	<u>LU ET ACCEPTE (*)</u> <u>PAR LA SOCIETE</u>
Casablanca, le, le
<u>VALIDE PAR</u> <u>LE CHEF DE LA DIVISION DES MOYENS</u> <u>GENERAUX DE L'ANAPEC</u>	<u>SIGNE PAR</u> <u>LE DIRECTEUR GENERAL DE L'ANAPEC</u>
Casablanca, le	Casablanca, le
<u>VISA DU</u> <u>CONTROLEUR D'ETAT DE L'ANAPEC</u>	<u>APPROUVE PAR</u> <u>LE DIRECTEUR GENERAL DE L'ANAPEC</u>
Casablanca, le	Casablanca, le

(*) : Préciser le nom, le prénom et la qualité du signataire.